

CONGO RÊVÉ ? CONGO DÉTRUIT...

Les anciens coloniaux belges aux prises avec une société en repentir. Enquête sur la face émergée d'une mémoire

FLORENCE GILLET *

EN JANVIER 2004, LE CEGES SE LANÇAIT DANS UNE GRANDE ENQUÊTE CONSACRÉE À LA MÉMOIRE SOCIALE DES ANCIENS COLONIAUX BELGES. LE PROJET POURSUIVAIT DEUX OBJECTIFS : DRESSER UN PROFIL SOCIOLOGIQUE DES ANCIENS COLONIAUX ET ANALYSER LEUR MÉMOIRE SOCIALE.

L'INVESTIGATION FUT MENÉE EN DEUX TEMPS : UN QUESTIONNAIRE ÉCRIT ADRESSÉ À UN LARGE ÉCHANTILLON ET UNE ENQUÊTE ORALE ORIENTÉE VERS UN NOMBRE PLUS RESTREINT D'INDIVIDUS. CET ARTICLE PROPOSE NON SEULEMENT DE REVENIR SUR LE CHEMINEMENT MÉTHODOLOGIQUE DE LA PHASE ÉCRITE DE L'ENQUÊTE MAIS ÉGALEMENT D'EN PRÉSENTER LES PREMIERS RÉSULTATS. UNE EXPLORATION QUI NOUS MÈNERA À TRAVERS LES MÉANDRES D'UNE MÉMOIRE EN QUÊTE DE RÉHABILITATION...

Le projet lancé en 2004 par le CEGES s'inscrit tout d'abord dans le cadre d'un intérêt général pour les mécanismes mémoriels. En effet, alors que les dernières décennies ont vu se multiplier les initiatives commémoratives et la construction de discours identitaires constituant le substrat de revendications morales ou matérielles, de nombreux scientifiques ont commencé à s'intéresser à la problématique de la mémoire collective, toutes disciplines confondues. La Seconde Guerre mondiale fut le premier terrain d'exploration des chercheurs. Parallèlement, historiens, sociologues et psychologues se sont penchés sur le 'concept' de mémoire et sur la place occupée par les mémoires collectives dans notre sphère sociétale. Alors que certains ont dénoncé les abus du phénomène, d'autres ont revendiqué sa valeur commémorative¹. Mais l'enquête sur les anciens coloniaux doit également être envisagée dans le contexte particulier de l'intérêt grandissant pour la mémoire coloniale belge et congolaise². Elle s'accompagne en outre d'une volonté de mettre en avant les acteurs de la colonisation alors que jusqu'à présent les historiens belges, au contraire de leurs collègues français et anglo-saxons, s'étaient désintéressés de leur sort au profit d'une histoire politique et économique traditionnelle.

I. La mémoire coloniale en débat

Dès 1995, Nathalie Tousignant amorce une réflexion sur la mémoire de la colonisation dans sa thèse consacrée aux *Manifestations publiques du lien colonial entre la Belgique et le Congo*³. Au travers de son analyse sur l'imaginaire colonial, elle introduit notamment

1 JOSÉ GOTOVITCH, "Pour la liberté de recherche" et JEAN-PIERRE NANDRIN, "Politique, mémoire et histoire : trio infernal", in *Politique. Revue de débats*, Bruxelles, n° 47, 12.2006, respectivement p. 9-12 et 12-14; EMMANUEL TERRAY, *Face aux abus de Mémoire*, Paris, Actes Sud, 2006.

2 Voir *infra*, p. 107.

3 NATHALIE TOUSIGNANT, *Les manifestations publiques du lien colonial entre la Belgique et le Congo belge (1897-1988)*, Québec, thèse de doctorat en histoire Université Laval, 1995.

l'idée d'un lien entre l'aventure africaine et la quête d'une identité nationale belge. Depuis 2001, un chercheur italien de l'université de Calabre, Rosario Giordano, s'intéresse également à la question de la mémoire coloniale par le biais d'un travail de recueil, d'enregistrement et de transcription de témoignages autobiographiques oraux provenant d'anciens coloniaux belges et italiens résidant en Belgique. Son approche tend à se détacher d'une démarche purement historique pour s'insérer davantage dans une perspective sociologique. En 2001, Donatien Dibwe dia Mwembu lance au sein de l'université de Lubumbashi un projet *Mémoires* visant à introduire un dialogue entre la population, détentrice de sa mémoire, et les chercheurs universitaires, détenteurs de l'analyse critique. L'initiative a déjà donné naissance à l'organisation de cinq expositions. En 2005, Michel Dumoulin aborde la question de la mémoire coloniale à travers le support audiovisuel et l'évolution du discours sur la colonisation dans les principaux médias belges en se focalisant avant tout sur le débat autour des 'mains coupées'⁴. La même année, dans la foulée de l'exposition *La mémoire du Congo, le temps colonial* organisée par le Musée de l'Afrique centrale à Tervuren, Jean-Luc Vellut, éminent historien belge et commissaire de l'exposition, publie plusieurs articles sur les enjeux de la mémoire coloniale. Plus récemment, Geert Castryck, chercheur à l'université de Gand, participe à la réflexion via un article consacré au débat public sur le colonialisme en Belgique⁵. Enfin, au printemps 2007, l'historien Guy Vanthemsche publie le dernier volume de la *Nouvelle Histoire de Belgique* consacré au Congo belge dans lequel il évoque brièvement la question de la mémoire coloniale, notamment à travers les liens privilégiés qui unissent encore aujourd'hui la Belgique à son ancienne colonie⁶.

Du côté des autres disciplines, la problématique de la mémoire coloniale a également été explorée. Pierre Halen amorce le mouvement en 1993 par le biais d'une thèse consacrée à la littérature coloniale francophone, écrite tant en Belgique que dans ses anciens territoires d'outre-mer⁷. Ces dernières années, plusieurs mémoires ont suivi sa voie en s'intéressant aux romans coloniaux⁸. En 2000, Marie-Bénédicte Dembour s'intéresse aux fonctionnaires de la Territoriale⁹ dans le cadre de son doctorat en anthropologie¹⁰.

4 MICHEL DUMOULIN, *Léopold II. Un roi génocidaire ?*, Bruxelles, Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, 2005.

5 GEERT CASTRYCK, "Whose History is History. Singularities and dualities of the public debate on Belgian Colonialism", in *Europe and the world in European Historiography*, Pisa, Pisa University press, 2006, p. 71-88.

6 GUY VANTHEMSCHE, *La Belgique et le Congo empreintes d'une colonie. 1885-1980* (Nouvelle Histoire de Belgique, 4), Bruxelles, Éditions Complexe, 2007.

7 PIERRE HALEN, *Le petit belge avait vu grand. Une littérature coloniale*, Bruxelles, Éditions Labor, 1993.

8 SARA GEENEN, *Herinneringen aan Kongo. De beeldvorming in de Belgische, Franstalige Kongoromans gepubliceerd na 1960*, Gand, mém. lic. en histoire UGent, 2006; NICOLAS POLET, *Beeld van de zwarte in memoires van blanke kolonialen. Congo, 1945-1960*, Gand, mém. lic. en histoire UGent, 2006.

9 La Territoriale constitue l'épine dorsale du système colonial belge. Créée de toutes pièces pour la gestion de la colonie, elle dispose de l'autorité sur toute l'administration, y compris l'administration indigène, et ce dans tous les domaines.

10 MARIE-BÉNÉDICTE DEMBOUR, *Recalling the Belgian. Congo. Conversations and Introspection*, Oxford, Berghahn Books, 2000.



• Image d'ambiance de quelques coloniaux belges s'accordant un moment de détente sur le barza, la terrasse d'une habitation coloniale, Elisabethville, mars 1957.
(Collection CEGES, photo n° 142.504)

Elle décortique les réactions des anciens coloniaux interviewés en démontrant combien le comportement de ses interlocuteurs s'avère tout aussi important et significatif que le contenu de leurs réponses. En 2002, Laurent Licata et Olivier Klein, tous deux psychosociologues de l'ULB, mettent en place un groupe de travail interuniversitaire autour de la thématique de la mémoire collective réunissant à la fois des historiens, des sociologues, des psychologues et des anthropologues¹¹. L'intérêt de leur démarche réside dans l'approche pluridisciplinaire de la problématique. En 2005, les deux initiateurs du groupe publient un article intitulé "Regards croisés sur un passé commun : anciens colonisés et anciens coloniaux face à l'action belge au Congo"¹². Leur travail porte essentiellement sur les critiques émises à l'égard de la période léopoldienne. En 2002 puis en 2005, Peter Verlinden, journaliste à la VRT, publie deux recueils de témoignages

11 Membres fondateurs : Olivier Klein, psychologue social, professeur-assistant à l'ULB; Olivier Luminet, psychologue, chercheur qualifié au FNRS et chargé de cours à UCL et à l'ULB; Laurence van Ypersele, historienne, professeur à l'UCL; Valérie Rosoux, politologue et philosophe, chercheur qualifié du FNRS et professeur à l'UCL; Laurent Licata, psychologue social, professeur-assistant à l'ULB.

12 LAURENT LICATA & OLIVIER KLEIN, "Regards croisés sur un passé commun : anciens colonisés et anciens coloniaux face à l'action belge au Congo", in MARGARITA SANCHEZ-MAZAS & LAURENT LICATA (dir.), *L'Autre : regards psychosociaux*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2005, p. 241-277.

d'anciens coloniaux et d'enfants de coloniaux¹³. Dans la foulée, Danielle Helbig, également journaliste, publie une suite d'entretiens avec des anciens du Katanga¹⁴. En 2003, l'anthropologue belge Bambi Ceuppens¹⁵ publie deux ouvrages incontournables qui abordent la question des rapports entre colonisateurs et colonisés, notamment à travers le prisme de la mémoire. En février 2005, elle organise avec Karel Arnaut, professeur à l'université de Gand, des états généraux sur l'héritage belgo-africain. L'idée est alors de réunir les représentants de tous les groupes de pression de manière à rassembler les différentes initiatives populaires et scientifiques visant à la sauvegarde du patrimoine colonial. Enfin, depuis plusieurs années, Valérie Rosoux, politologue et philosophe, donnant cours à l'UCL, s'intéresse à la construction des mécanismes mémoriels en regard de l'évolution des relations internationales. Elle dirige actuellement un projet de recherche sur "le poids et les usages du passé colonial dans la politique étrangère de la Belgique et en particulier sur la figure de Léopold II"¹⁶.

II. Une enquête en dehors des sentiers battus

L'un des objectifs sous-jacents de l'enquête amorcée par le CEGES visait à assurer la sauvegarde d'une mémoire condamnée à disparaître sous peu dans la foulée de ses protagonistes. En effet, il s'agissait sans doute de la dernière occasion de rassembler une masse importante de témoignages d'acteurs de la période coloniale. Afin de toucher le plus grand nombre possible d'individus, nous avons donc opté d'emblée pour l'envoi d'un questionnaire écrit que nous avons complété ensuite par des interviews orales réalisées sur un échantillon forcément plus restreint et autour de thématiques plus ciblées.

Nos recherches sur la méthodologie relative à l'élaboration d'un questionnaire nous ont dirigée vers différentes enquêtes menées précédemment, soit par le CEGES¹⁷, soit par d'autres institutions¹⁸. Il faut bien reconnaître que rares sont les historiens s'étant lancés jusqu'à présent dans ce type de démarche. Sans doute, l'entreprise s'avère-t-elle généralement irréalisable faute de temps et de moyens suffisants. Les enquêtes se

13 PETER VERLINDEN, *Weg uit Congo. Het drama van de kolonialen*, Louvain, Davidsfonds, 2002 et PETER VERLINDEN, *Het verloren paradijs. Kind in Congo*, Louvain, Davidsfonds, 2005.

14 DANIELLE HELBIG, *Paroles du Congo belge. Entretiens et témoignages*, Bruxelles, Éditions Luc Pire, 2005.

15 BAMBI CEUPPENS, *Onze Congo ? Congolezen over de kolonisatie*, Louvain, Davidsfonds, 2003 et *Congo Made in Flanders ? Koloniale Vlaamse visies op 'blank' en 'zwart' in Belgisch Congo*, Gand, Academia Press, 2003.

16 Projet co-dirigé par Tanguy de Wilde d'Estmael et Vincent Dujardin à l'UCL.

17 Enquête sur le travail obligatoire en Allemagne et les réfractaires, réalisée entre 1973 et 1975 – Enquête Église et clergé durant l'Occupation réalisée en 1977 – Enquête sur l'Église protestante en Belgique pendant l'Occupation – Enquête auprès des communes flamandes et francophones sur la célébration des 50 ans de la Libération réalisée en 1983.

18 Enquête auprès des anciens élèves francophones des collèges jésuites réalisée par la Fédération des anciens et anciennes élèves des jésuites de la Province belge méridionale en 1998 – Enquête Mémoire de guerre réalisée par Jean-Paul Thuillier en 1985.

résumé le plus souvent à la récolte de quelques témoignages oraux venant enrichir une recherche élaborée à partir de documents écrits. En outre, les historiens se contentent habituellement de présenter les conclusions de leur travail sans faire part de leur cheminement méthodologique. À vrai dire, ce sont les sociologues, rompus à l'exercice de l'enquête, qui nous ont apporté les premiers éléments nécessaires à notre réflexion ¹⁹.

Treize étapes viennent jalonner la réalisation de notre enquête. Nous allons les parcourir une à une en terminant naturellement par l'analyse des résultats.

Il est primordial, dès le départ, de bien définir l'objet de l'enquête à mener. Comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, notre projet poursuivait un double objectif. D'un côté, il s'agissait de constituer une base documentaire susceptible de servir ultérieurement pour un grand nombre de recherches. D'autre part, nous aspirions à pouvoir utiliser ce matériel archivistique pour mener une étude sur le profil sociologique de l'ancien colonial et sur sa mémoire sociale. Si, après quatre années de travail et de confrontation avec les réalités du terrain, nous pensons qu'il aurait sans doute été préférable de s'en tenir au second objectif, il était, à l'origine, très tentant de vouloir sauver une mémoire vouée inexorablement à disparaître.

La seconde étape de notre travail d'investigation consistait à dresser l'inventaire des moyens matériels à notre disposition. En effet, l'envoi de plusieurs milliers de questionnaires, leur réception et leur encodage exigent une contribution humaine et financière importante. Ces paramètres doivent faire l'objet d'une attention toute particulière, d'autant qu'ils peuvent parfois directement influencer sur les résultats obtenus. Dans notre cas par exemple, les ressources disponibles ne permettaient pas d'insérer une enveloppe pré-timbrée pour le retour du questionnaire ni même de prévoir une phase de relance auprès des personnes visées. Il est fort probable que cet élément a eu un impact sur le nombre de réponses reçues.

Le troisième volet de l'enquête s'est avéré déterminant dans la poursuite du projet. Il s'agissait en effet d'effectuer des recherches sur la problématique abordée en se penchant sur les principaux travaux qui y étaient consacrés de manière à en tirer des pistes de réflexion mais aussi une connaissance suffisante pour la rédaction du questionnaire. Ce travail fut sans cesse renouvelé et enrichi en cours d'étude.

¹⁹ Voir entre autres CLAUDE JAVEAU, *L'enquête par questionnaire : manuel à l'usage du praticien*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 1990; FRANÇOIS DE SINGLY, *Le questionnaire*, Paris, Armand Colin, 2005; DOMINIQUE SCHNAPPER, *La compréhension sociologique; démarche de l'analyse typologique*, Paris, PUF, 1999; ANDRÉ ROBERT, *L'analyse de contenu*, Paris, PUF, 2002.

LA MÉMOIRE SOCIALE DES ANCIENS COLONIAUX BELGES

11. VOUS EST-IL ARRIVÉ D'ASSISTER À DES FAITS ET GESTES PARTICULIÈREMENT BIENVEILLANTS DE LA PART DES EUROPÉENS ENVERS LA POPULATION AFRICAINE ?

JAMAIS TRÈS SOUVENT

SI OUI, POUVEZ-VOUS NOUS DONNER UN EXEMPLE ? _____

CE GESTE VOUS PARAÎSSAIT-IL JUSTIFIÉ ? PAS DU TOUT TOUT À FAIT

12. AVEZ-VOUS ASSISTÉ À DES FAITS ET GESTES DURS OU VIOLENTS DE LA PART DES EUROPÉENS ENVERS LA POPULATION AFRICAINE ?

JAMAIS TRÈS SOUVENT SI OUI, POUVEZ-VOUS NOUS DONNER UN EXEMPLE ?

CE GESTE VOUS PARAÎSSAIT-IL JUSTIFIÉ ? PAS DU TOUT TOUT À FAIT

13. AVEZ-VOUS ASSISTÉ À DES FAITS ET GESTES PARTICULIÈREMENT BIENVEILLANTS DE LA PART DE LA POPULATION AFRICAINE ENVERS LES EUROPÉENS ?

JAMAIS TRÈS SOUVENT SI OUI, POUVEZ-VOUS NOUS DONNER UN EXEMPLE ?

CE GESTE VOUS PARAÎSSAIT-IL JUSTIFIÉ ? PAS DU TOUT TOUT À FAIT

14. AVEZ-VOUS ASSISTÉ À DES FAITS ET GESTES DURS OU VIOLENTS DE LA PART DE LA POPULATION AFRICAINE ENVERS LES EUROPÉENS ?

JAMAIS TRÈS SOUVENT SI OUI, POUVEZ-VOUS NOUS DONNER UN EXEMPLE ?

CE GESTE VOUS PARAÎSSAIT-IL JUSTIFIÉ ?

PAS DU TOUT TOUT À FAIT

III. Tentative de définition de la population étudiée

La quatrième étape de l'élaboration de notre enquête consistait à définir la population étudiée. Nous avons au départ la volonté d'appréhender l'ensemble de la population coloniale, quelles que soient ses caractéristiques. Mais les obstacles matériels et techniques de l'enquête nous ont très vite contrainte à cibler le public visé. Nous avons donc concentré nos efforts en considérant comme 'colonial' tout individu de nationalité belge ayant séjourné au Congo ou au Ruanda-Urundi entre 1908 et 1960 et faisant partie de la population active²⁰, quel que soit son âge ou son secteur d'activité²¹. Vu le choix pour la problématique mémorielle, nous nous sommes d'abord intéressée à la composition actuelle du groupe des anciens coloniaux²². Néanmoins, puisqu'il s'agit du 'dernier carré' d'un groupe initial plus important, nous avons également orienté nos recherches vers le colonial tel qu'il se profilait dans les années cinquante²³.

À la veille de l'indépendance, le Congo compte 100.000 Européens dont 80.000 Belges, qui représentent ainsi près de 80 % de la population non africaine. Sur l'ensemble de ces Européens, 63.000 sont en âge de travailler. La population active est répartie entre 54 % d'hommes et 46 % de femmes. En réalité, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'écart était beaucoup plus important puisque la gent féminine représentait seulement 35 % de la population coloniale. En effet, jusque-là les autorités belges, convaincues que le célibat garantissait davantage de rentabilité, avaient fait en sorte de limiter l'immigration féminine dans la colonie²⁴. À partir de 1945, ces mêmes autorités modifient leur politique

20 Nous considérons qu'une population est active, c'est-à-dire en âge de travailler, à partir de 18 ans.

21 Exceptés les missionnaires que nous avons considérés comme un groupe particulier et qui ne font donc pas partie de notre étude.

22 Les statistiques sur la population actuelle nous ont été fournies par la banque Carrefour de la Sécurité sociale, organisme qui gère notamment la transmission de données en provenance des différents fonds de pensions des anciens travailleurs d'Afrique. Ces chiffres se rapportent à "septembre 2005". Ils concernent les anciens travailleurs ainsi que les veufs/veuves qui reçoivent une pension de survie sans avoir eu d'activité professionnelle dans les colonies.

23 Les données sur lesquelles nous avons travaillé concernent l'année 1957 et se rapportent exclusivement au Congo. Elles portent sur l'ensemble de la population européenne, et non spécifiquement sur les individus de nationalité belge, faute de données à notre disposition. Mais étant donné que ces derniers représentent 80 % de la population européenne, les chiffres présentés ici peuvent leur être attribués sans grande difficultés. – Ces informations nous ont été aimablement transmises par Eric Laureys, chercheur au CEGES. Ce dernier réalise actuellement une analyse du profil des immigrants au Congo belge entre 1945 et 1960 sur base des rapports annuels que les autorités coloniales présentaient au Parlement. Les manquements éventuels ont été complétés grâce aux rapports statistiques annuels sur la Belgique et le Congo. Ces documents ont été consultés respectivement à l'Institut national de statistiques et au Service des archives du Ministère des affaires étrangères. L'année 1957 a été choisie car il s'agit de l'année pour laquelle les données statistiques sont les plus complètes. Ces informations ont également été complétées par des sources bibliographiques.

24 LISSIA JEURISSEN, *Quand le métis s'appelait "mulâtre". Société, droit et pouvoirs coloniaux face à la descendance des couples eurafricains dans l'ancien Congo belge*, Louvain-la-Neuve, Academia/Bruylant, 2003.

en cherchant au contraire à encourager l'établissement des femmes au Congo car elles espèrent que leur présence apportera une certaine stabilité dans la vie des coloniaux. Entre 1945 et 1960, l'écart entre la population masculine et féminine diminue donc progressivement. Aujourd'hui, la Belgique ne compte plus que trente mille anciens coloniaux²⁵. La représentativité homme/femme est proportionnellement inversée par rapport à ce qu'elle était dans les années cinquante. En effet, la gent féminine représente actuellement 57 % de cette communauté, vraisemblablement du fait de son espérance de vie plus élevée²⁶.

Contrairement à d'autres colonies, françaises ou portugaises, le gouvernement belge n'a jamais eu l'intention de faire du Congo une colonie de peuplement. L'option de la colonie d'exploitation fut sans cesse privilégiée, notamment parce que le réservoir démographique de la Belgique n'était pas suffisant. Les autorités coloniales encouragèrent ainsi l'envoi de cadres compétents mais également de travailleurs dans la force de l'âge, ce qui devait faciliter leur adaptation à des conditions de vie parfois difficiles. D'où la prédominance d'une population active en dessous de la quarantaine : ainsi, 70 % des coloniaux couvrent à l'époque la tranche d'âge entre 25 et 45 ans. À l'heure actuelle, ces mêmes individus, âgés désormais de 73 à 93 ans, constituent bien la catégorie la mieux représentée au sein des anciens coloniaux.

Autre élément important : la répartition professionnelle de la population non africaine au Congo. Parmi les individus alors en âge de travailler, 62 % occupent effectivement une activité professionnelle, dont 76 % dans le secteur privé et 24 % dans le secteur public. Plusieurs éléments expliquent cet écart important. Pour commencer, le secteur privé est composé à la fois de colons, de travailleurs exerçant une profession libérale et d'employés d'entreprises privées ou d'organismes parastataux. Le 'colonat' désigne officiellement la classe de propriétaires terriens installés dans la colonie avec pour objectif de cultiver la terre. Mais le terme 'colon' peut également qualifier, dans un sens plus générique, l'Européen qui s'est installé dans la colonie à son propre compte. Il peut s'agir de commerçants, de négociants ou de petits industriels détenant une PME. Les colons constituent 30 % du secteur privé. Étant donné qu'ils ont investi de l'argent dans leur entreprise, ils n'envisagent pas de poursuivre leur carrière dans un autre pays que le Congo. Leur nombre a donc tendance à augmenter chaque année puisque la majorité d'entre eux se refusent à quitter un jour la colonie. Par ailleurs, si les professions libérales

25 Pour arriver au chiffre de 30.000, nous avons d'abord repris les chiffres de la banque Carrefour, soit 12.990 hommes et 14.390 femmes qui travaillaient ou jouissent de la pension de leur conjoint. Nous y avons ajouté, par projection, les femmes qui ne travaillaient pas et ne jouissent pas non plus de la pension de leur conjoint, soit 2.711 personnes. Nous arrivons donc à un total de 30.091 anciens coloniaux encore en vie en septembre 2005.

26 Ces données sont à mettre en perspective avec celles de la pyramide des âges fournie par l'Institut national de statistiques (INS) – <http://statbel.fgov.be> (données prises sur le site en janvier 2007) – selon lesquelles 28 % des hommes contemporains de la dernière génération des anciens coloniaux vivent encore actuellement contre 56 % des femmes nées à la même époque.

(2 % du secteur privé) se démarquent du colonat du fait d'une activité généralement régie par une organisation professionnelle (un ordre, une chambre, une fédération ou un syndicat), ils s'en rapprochent par un investissement financier souvent similaire. La fidélisation d'une clientèle les dissuade également de partir. Enfin, les sociétés privées et les organismes parastataux rassemblent 68 % des travailleurs du secteur privé. De manière générale, ces sociétés offrent des carrières plus longues que le service public. Le nombre de nouveaux salariés s'additionne donc ici au nombre de travailleurs déjà en fonction sans qu'une part équivalente ne quitte le territoire. À cela, il faut ajouter le personnel de l'État qui, une fois sa carrière administrative achevée, investit dans le privé avec l'espoir d'achever sa vie au Congo. En revanche, dans le secteur public, les carrières sont limitées à un nombre restreint d'individus puisqu'il faut avoir suivi préalablement une formation dans l'un des établissements d'études (école, institut ou université) offrant l'option d'un cursus colonial. En outre, les carrières dans l'administration sont exclusivement réservées aux personnes de nationalité belge. Les travailleurs de l'État constituent donc un groupe minoritaire au sein de la population coloniale. Aujourd'hui, la représentativité du secteur public est toujours minoritaire au sein du groupe des anciens coloniaux puisqu'elle s'élève seulement à 12 %.

Nous achèverons cette tentative de définition du profil des anciens coloniaux par une esquisse de leur origine sociale et de leur répartition géographique. Étant donné que les candidats à la colonie sont scrupuleusement sélectionnés sur base de leur dossier en fonction de leur niveau d'études ou de leurs moyens financiers, il est probable que la majorité d'entre eux sont issus au minimum de la petite bourgeoisie. En outre, leur origine géographique offre le tableau suivant : 55 % de Wallons, 35 % de Flamands et 10 % de Bruxellois ²⁷. Cette répartition correspond à peu de choses près au profil actuel de leur population ²⁸.

D'autres données récoltées dans le cadre de l'enquête permettent d'affiner ce portrait et proposent des pistes pour éclairer le profil du colonial dans les années cinquante. Pour commencer, la majorité des individus interrogés se positionnent au centre ou à droite de l'échiquier politique ²⁹. Les trois quarts se reconnaissent en outre d'obédience catholique ³⁰ et déclarent avoir le français comme langue maternelle ³¹. Bien que, comme

27 A. C. GÉRARD, "Les milieux coloniaux dans la société belge", in *Aspects de la société belge. Recueil de conférences*, Bruxelles, Éditions de la librairie encyclopédique, 1958. Ces chiffres sont représentatifs du lieu de naissance et non de la langue maternelle, p. 197-220.

28 Actuellement, la répartition des anciens coloniaux selon leur région d'origine s'établit de la manière suivante : 43 % de Wallons, 35 % de Flamands et 21 % de Bruxellois. Questionnaire d'enquête CEGES (QEC), p. 1.

29 Sur une échelle politique allant de 0 (très à gauche) à 6 (très à droite), 50 % des individus se positionnent au niveau 3, 40 % à droite de cet échelon et 10 % seulement à gauche (QEC, p. 1).

30 76 % de notre échantillon se disent catholiques contre 16 % d'athées et 8 % d'autres religions (QEC, p. 1).

31 73 % de notre échantillon a le français comme langue maternelle contre 23 % le néerlandais et 4 % une autre langue (QEC, p. 1).

nous le verrons, nous sommes ici en présence d'un échantillon non représentatif de l'ensemble des anciens coloniaux, ces premiers résultats incitent à penser qu'un grand nombre d'entre eux aurait été originaire de la petite bourgeoisie catholique francophone, y compris au nord du pays où un tiers des anciens d'Afrique disent avoir le français comme langue maternelle.

La définition de l'ancien colonial proposée ci-dessus renvoie en apparence à un groupe social relativement homogène, du moins au départ. D'autant que cette cohésion sociale se voit renforcée par le caractère fondamental qui unit les membres de cette communauté, à savoir leur présence dans les colonies. Beaucoup considèrent en effet que l'expérience acquise au Congo a creusé un fossé entre les Belges qui ont tenté l'aventure africaine et ceux qui sont restés en métropole. Pourtant le vécu d'un petit commerçant de Léopoldville ne correspond en rien à celui d'un fonctionnaire territorial du Kivu. Alors que le premier évolue dans un environnement urbain, concentre la majeure partie de ses relations avec la population blanche et n'envisage qu'exceptionnellement un retour en métropole, le second connaît la dureté de la vie en brousse, les contacts quotidiens avec les populations autochtones et des congés en Belgique à chaque fin de terme. Bien que leur terreau social semble relativement uniforme au départ, la réalité africaine va donc restructurer l'entité initiale. Des sous-groupes vont naître au gré des événements et des préoccupations partagées. Les revendications vont se singulariser d'une communauté à l'autre. En témoigne la diversité des périodiques associatifs et des journaux qui voient le jour entre 1908 et 1960³². Par conséquent, à leur retour en Belgique, les anciens coloniaux ne se définissent pas uniquement comme des Belges partis s'installer au Congo mais alternativement comme des fonctionnaires, des petits colons, des employés de grandes sociétés, des officiers de la Force publique, des habitants du Kivu, du Katanga ou de Léopoldville. Les premiers rassemblements associatifs manifestent d'ailleurs cette volonté de regroupement suivant l'expérience vécue. Cette diversification de l'expérience coloniale implique potentiellement la construction de mémoires collectives multiples. Notre analyse devra donc tenir compte des différents éléments qui pourraient avoir influencé le processus mémoriel (l'âge, le sexe, la fonction exercée, le lieu d'habitation, la date de départ, la date de retour, les contacts entretenus sur place, le degré de confort, les liens conservés avec la métropole, etc.). Néanmoins, nous verrons que le discours des anciens coloniaux s'est aujourd'hui largement uniformisé.

³² Exemples : *Bulletin de l'Association des fonctionnaires et agents coloniaux*, *Bulletin de l'Association des vétérans coloniaux*, *Bulletin de la Fédération des associations provinciales des entreprises du Congo*, *Bulletin de l'Union des colons de la province orientale*, *La Gazette du Kivu*, *de l'Ituri et du Ruanda-Urundi*, etc.

IV. Deux échantillons pour une vaste population

Vu qu'il est impossible d'approcher l'ensemble des trente mille anciens coloniaux encore en vie, la cinquième étape de notre cheminement méthodologique a eu pour objet de prélever un échantillon suffisamment représentatif pour la réalisation d'une étude scientifique. Il s'agit d'une phase particulièrement délicate dans la réalisation d'une enquête. En effet, non seulement elle exige l'existence de fichiers permettant de reconstituer la population étudiée, mais en outre elle se heurte à un autre problème de taille : l'accès aux données personnelles des individus concernés. Il existe en effet une législation très stricte en matière de protection de la vie privée qui constitue un obstacle considérable pour le chercheur. Les milieux associatifs permettent souvent de franchir ces barrières; ceci dit, il faut tenir compte du fait que ces structures ne représentent qu'une partie spécifique du groupe envisagé. Nous avons donc cherché à réaliser un premier échantillon en entrant en contact avec les associations d'anciens coloniaux. La liste des différentes organisations nous a été fournie à la fois par l'Union royale belge



• Belges et Congolais rassemblés lors d'une réunion de l'UNALEC (Union des amis de la lecture) à Léopoldville, années 50.
(Collection CEGES, photo n° 143.526)

pour les pays d'outre-mer (UROME)³³ et par la consultation de leurs périodiques au Ministère des affaires étrangères, au musée de Tervuren et au Musée africain de Namur. Cette phase d'approche s'est étalée sur plusieurs semaines. Au total, 39 associations, parmi lesquelles 27 affiliées à l'UROME, ont été répertoriées.

Ces structures peuvent être divisées en cinq catégories : les organisations sectorielles telles que l'Association des anciens fonctionnaires et agents du Congo (AFAC), l'Association belge des indépendants d'Afrique (ABIA) ou l'Association des anciens et amis de la Force publique (AMI-FP-*VRIEND*); les associations basées sur le lieu de résidence en Afrique telles que les Bomatraciens et les amis du Bas-Fleuve ou les anciens de Tshikapa et Mbujimayi; les groupements locaux comme l'Association royale des anciens d'Afrique et d'Outre-mer de Liège ou le Cercle royal africain de Charleroi-Thuin; les associations d'anciens étudiants telles que les Anciennes de l'institut Marie-José; et enfin les organisations englobant plusieurs secteurs professionnels ou appartenances géographiques sur le modèle de l'Association royale des anciens du Congo et du Ruanda-Urundi (Congorudi) ou de mémoires du Congo. Nous estimons que la population d'anciens coloniaux appartenant au monde associatif représente actuellement 56 % de la population totale des anciens coloniaux³⁴. Les associations comptent en moyenne entre 100 et 500 membres. Depuis le début des années 2000, il faut également compter une dizaine de sites Internet qui sont venus étoffer le réseau. Beaucoup d'anciens y ont adhéré car ils constituent un moyen facile de garder le contact et de se tenir informés sans payer de cotisation. Il est néanmoins difficile d'estimer l'ampleur du phénomène.

³³ La Royale Union coloniale belge voit le jour à Bruxelles en 1912. Elle est mise sur pied grâce au soutien des autorités belges, du Palais et des grandes sociétés commerciales, avec pour mission de fédérer les onze cercles coloniaux alors officiellement reconnus.

³⁴ Un calcul peut être effectué à partir des chiffres fournis par l'UROME. Sur les 39 associations d'anciens d'Afrique que nous avons répertoriées en Belgique, 27 font donc partie de l'UROME. Or, l'UROME estime la population de ces 27 associations à 9.000 membres. Si nous considérons que ces 27 associations comptabilisent, conformément à leur nombre, 69 % de l'effectif des 39 répertoriées, un simple calcul nous permet d'évaluer ce monde associatif à 13.043 personnes. Étant donné que certains couples sont inscrits sous le nom d'un seul individu mais qu'en même temps certains anciens coloniaux sont inscrits dans plusieurs associations, nous estimons que les deux facteurs s'annulent mutuellement et nous ramènent au chiffre de 13.043 individus. Certaines associations comptent également des enfants de coloniaux parmi leurs membres mais leur nombre est à ce point minime que nous ne les avons pas pris en considération. Un autre calcul peut également être effectué à partir des chiffres que nous avons récoltés pour l'année 2005. Sur les 39 associations répertoriées, nous disposons en effet du nombre de membres pour 21 d'entre elles. Ces 21 associations comptabilisent un total de 11.105 membres. À nouveau par projection, si nous estimons que ces 21 associations rassemblent 54 % de l'effectif des 39 répertoriées, nous arrivons à un chiffre de 20564 adhérents pour les 39 associations. Afin d'approcher au plus près de la réalité du monde associatif, nous avons donc réalisé une moyenne des deux chiffres obtenus (13.043 et 20.564) et nous arrivons à un total de 16.803 adhérents, ce qui représente 56 % des anciens coloniaux répertoriés aujourd'hui (en 2005).

La première approche du monde associatif s'est concrétisée par l'envoi d'une lettre introductive et d'une présentation du projet à chacune des 39 organisations. Face à leur manque de réactions, nous avons poursuivi nos démarches par des contacts téléphoniques plus ciblés. Cette étape s'est avérée indispensable pour rassurer, expliquer et gagner la confiance des anciens coloniaux. En effet, dans un premier temps, méfiance et scepticisme furent au menu des échanges avec les présidents des différentes associations. Les inquiétudes principales renvoyaient à une mauvaise expérience vécue avec d'autres chercheurs, la crainte d'une manipulation politique du fait que le CEGES représente une institution fédérale ou l'existence d'initiatives similaires avec lesquelles notre projet aurait fait double emploi. Huit d'entre eux ont néanmoins fini par se laisser convaincre et par nous envoyer la liste de leurs membres. Quatre autres ont préféré choisir une solution moins contraignante et moins intrusive pour leurs affiliés : la publication d'un formulaire de participation dans leur revue. Enfin, la majorité d'entre eux sont tout de même restés très méfiants et ont refusé catégoriquement de collaborer au projet. Plusieurs de ces associations publiant la liste de leurs membres dans leur périodique, nous avons tout de même pu avoir accès aux coordonnées d'un certain nombre d'entre eux. Il est curieux de constater que c'est précisément dans ce cas que le taux de réponses a été le plus élevé. Il est difficile d'en tirer des conclusions péremptoires, mais cela témoigne néanmoins d'une relative indépendance des affiliés par rapport aux dirigeants de ces associations. Il faut noter également que lors d'un conseil d'administration tenu fin avril 2004, l'UROME avait donné pour consigne de ne pas transmettre de listes d'adresses ! Malgré les nombreuses réticences, près de 4200 noms et adresses ont tout de même pu être rassemblés.

Un second échantillon a ensuite été extrait des fichiers des trois grands organismes de pensions chargés de distribuer les allocations de retraites aux anciens travailleurs d'Afrique³⁵. Il s'agit de l'Office national des pensions (employés du secteur public), l'Office de sécurité sociale d'outre-mer/OSSOM (employés du secteur privé) et l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI). L'objectif était de toucher l'ensemble de la population d'anciens coloniaux, au-delà du seul monde associatif. L'échantillon prélevé correspond à 10 % du fichier de chacune de ces institutions, à savoir 2.700 individus. Dans ce cas précis, les anciens coloniaux ont d'abord reçu un formulaire de participation à l'enquête. Alors que 400 demandes avaient été enregistrées, ils ne sont que 130 à avoir finalement renvoyé le questionnaire.

Pour les deux échantillons, les questionnaires et les formulaires ont été envoyés en français pour la Wallonie, en néerlandais pour la Flandre et dans les deux langues à Bruxelles, suivant les règles en vigueur dans l'administration.

³⁵ Ces pensions sont également remises aux conjoints veufs/veuves.

V. La rédaction du questionnaire : une étape fondamentale

La rédaction du questionnaire représente également une étape importante dans la réalisation de notre enquête. Le type de questions posées devait permettre de récolter trois catégories d'informations : des indications d'ordre typologique (profession, âge, appartenance politique, tendance philosophique, composition du foyer familial, parcours professionnel ou parcours scolaire), des renseignements factuels (type de maison(s), organisation d'une journée de travail, relations entre communautés, procédures de recrutement) ainsi que des données relatives aux opinions. Si le questionnaire a principalement été organisé suivant un fil chronologique (avant, pendant et après le séjour au Congo), il a également été subdivisé en sections thématiques (vie quotidienne, vie professionnelle et vie sociale). Le caractère quelque peu ambitieux du projet tel qu'il avait été conçu au départ nous a amenée à vouloir couvrir un maximum de sujets mais il a bien entendu été impossible d'être totalement exhaustif. De ce fait, certaines problématiques n'ont été que survolées alors que, dans l'absolu, elles auraient sans doute mérité d'être davantage approfondies.

Notre corpus interrogatif se compose de 192 questions. Elles sont de quatre types, classées ici par ordre de fréquence : fermées sans choix (la question appelle à une seule réponse parmi une série de propositions), semi-ouvertes (la personne répond sous forme de texte catégorisable), ouvertes (la personne répond sous forme de texte non catégorisable) et fermées avec choix (la question appelle à plusieurs réponses parmi une série de propositions). Deux tiers des questions ont récolté un taux de réponses supérieur à 75 %. Les plus appréciées ont été par ordre d'importance : les fermées avec choix, les fermées sans choix, les semi-ouvertes et les ouvertes. Chronologiquement, c'est la période du séjour au Congo qui a eu le plus de succès, beaucoup ne comprenant pas l'intérêt de s'intéresser aux autres périodes de leur vie.

Avant d'entamer la rédaction du questionnaire définitif de l'enquête ainsi que sa traduction, plusieurs versions ont été soumises non seulement à l'expertise de notre comité d'accompagnement scientifique³⁶ mais également à celle d'un premier échantillon d'anciens coloniaux. Les comités exécutifs de chacune des 39 associations ont d'ailleurs été invités à cette occasion pour une présentation du projet et du questionnaire sur grand écran ainsi que pour le partage d'un verre de l'amitié. Force est de constater que, malgré une volonté de dialogue de notre part, peu d'anciens coloniaux ont répondu à l'appel.

³⁶ Ce dernier était officiellement composé de 9 historiens (Rudi Van Doorslaer, José Gotovitch, Isabelle Ponteville, Chantal Kesteloot, Lissia Jeurissen, Philippe Maréchal, Patricia Van Schuylenbergh, Valérie Piette et Guy Vanthemsche), 1 anthropologue (Bambi Ceuppens), 1 psycho-sociologue (Laurent Licata), 1 sociologue (Gauthiers de Villers), 1 politologue (Benoît Verhaegen) et 1 journaliste-politologue (Peter Verlinden).

VI. Réception et questionnement sur une faible mobilisation

Une fois les étapes de la rédaction finale, de la traduction, de l'impression et de l'envoi des 7.000 questionnaires achevés, une nouvelle phase importante de l'enquête débuta : celle de la réception des réponses. Il est apparu très vite que les retours ne se faisaient pas massivement. Au total, sur les deux échantillons, 329 questionnaires nous ont été renvoyés, ce qui correspond à un taux de réponses de 5 %. Les hommes ont davantage répondu que les femmes. Cette tendance est en fait révélatrice d'un manque d'identification des femmes au statut de colonial(e). C'est que, à l'instar de la majorité des femmes à l'époque, la plupart d'entre elles (deux tiers pour être précise) n'exercent pas d'activité professionnelle au Congo. Or, comme les autorités belges souhaitent avant tout faire de leurs possessions d'Afrique centrale des colonies d'exploitation et favorisent par conséquent l'immigration d'une population active, le statut de colonial est surtout associé au travailleur. Dès lors, beaucoup de femmes ne s'identifient pas à cette image car elles considèrent que leur présence au Congo est uniquement tributaire de la mission confiée à leur époux. La majorité de celles ayant répondu à l'enquête exercent d'ailleurs une activité professionnelle dans les colonies, ce qui témoigne de leur part d'une assimilation plus spontanée au groupe des anciens coloniaux. En outre, les femmes de l'échantillon associatif ont mieux répondu que celles du sondage de la banque Carrefour, probablement parce que leur affiliation à l'un ou l'autre des différents groupements implique qu'elles s'investissent assez bien vis-à-vis de leur passé colonial. Cette maigre participation des femmes à notre enquête entraîne une distorsion importante dans la représentativité professionnelle des réponses reçues. En effet, le secteur public et les entreprises privées sont présents à part égale dans notre échantillon de réponses. Or, le secteur privé devrait être majoritaire. Mais le nombre important de femmes qui le constituent et leur faible taux de réponses au questionnaire entraînent une baisse directe de la part du privé au profit de l'État. Les coloniaux habitant à l'étranger ont également mieux répondu que ceux résidant en Belgique. On peut penser qu'ils sont moins méfiants car moins informés et donc moins influencés par les critiques émises à l'égard de la colonisation. La distance avec les autres coloniaux les mettrait également à l'abri d'une pression exercée par le groupe. La Flandre, la Wallonie et Bruxelles ont répondu à peu près de la même manière mais les chiffres en notre possession sont en fait peu intéressants car ils sont basés sur le lieu de résidence et non sur la langue maternelle. Les associations dont le taux de réponses est le plus élevé sont le Cercle royal africain de Namur et l'asbl mémoires du Congo, deux organisations dont l'objet principal est la défense et la transmission d'un savoir sur la colonisation³⁷, ce qui n'est sans doute pas anodin. L'Association des anciens fonctionnaires et celle des anciens étudiants du Congo ont par contre connu un taux de réponses particulièrement faible, alors que leur président respectif nous avait accordé leur soutien en publiant dans leur revue un

³⁷ Le Cercle royal africain de Namur est responsable de la gestion du Musée africain de Namur et l'asbl mémoires du Congo organise la récolte de témoignages d'anciens coloniaux sur support vidéo.

formulaire de participation à l'enquête. Cet échec doit être attribué soit au système des formulaires, soit à une reculade de la part des responsables une fois le questionnaire entre leurs mains.

Plusieurs éléments peuvent expliquer ce faible taux de participation à l'enquête : l'âge avancé des personnes sollicitées, la longueur du questionnaire, la volonté d'omettre une période douloureuse de l'existence, l'indifférence face au passé dans les colonies, la participation aux frais de port ou encore la méfiance vis-à-vis d'une initiative extérieure au groupe. De manière générale, les enquêtes postales ont un taux de réponses moins élevé que les enquêtes par téléphone ou celles donnant lieu à des interviews orales. Néanmoins, ce taux paraît atteindre au minimum les 10 % et peut même grimper



• Enfant de coloniaux et petit Congolais jouant ensemble, années 50.
(Collection CEGES, photo n° 143.539)

jusqu'à 40 ou 50 %³⁸. À titre de comparaison, l'enquête menée sur les collèges jésuites pendant la Seconde Guerre mondiale a obtenu un taux de réponses de 10 % (450 unités sur près de 5.000 questionnaires envoyés). Dans ce cas précis, la population visée était nécessairement membre d'une association d'anciens (locales, régionales ou nationales) et l'initiative de l'enquête émanait directement de la Fédération des anciens élèves des collèges jésuites, ce qui a bien entendu contribué à une meilleure participation³⁹. Au vu de ces éléments, il apparaît en tout cas que le taux de réponses à notre enquête est plus faible que la moyenne. Or, il est fréquent de constater un taux de participation plus élevé pour certaines catégories de répondants comme les personnes sans activité professionnelle, qui constituent la majeure partie des individus contactés dans le cadre de cette étude. En outre, le taux global de réponses est sensiblement le même pour les deux échantillons, alors que nous nous attendions à ce que les personnes associées, se sentant davantage concernées par le sujet, auraient été plus enclines à participer à ce type de projet.

Le contexte autour du lancement de l'enquête pourrait également expliquer la faible participation des anciens coloniaux et leur méfiance accrue. Pour commencer, le projet a débuté à la veille d'élections régionales et communautaires. Certains se sont donc inquiétés de son caractère politique. En outre, les premiers contacts ont été pris simultanément à la diffusion du film polémique de Peter Bate en avril 2004⁴⁰. L'atmosphère de suspicion vis-à-vis du travail historien est alors à son comble. D'autant que le débat qui s'ensuit s'inscrit dans la lignée des nombreuses critiques émises à l'égard de la colonisation depuis le début des années nonante. Nous y reviendrons dans cet article.

Si le taux de réponses à l'enquête doit être considéré comme particulièrement faible au vu des éléments qui viennent d'être énoncés, le nombre d'individus qui composent notre échantillon s'avère tout à fait suffisant pour envisager une analyse du discours développé et pour tenter de définir le profil sociologique de l'ancien colonial. En effet, selon le sociologue Claude Javeau, aucun échantillon ne devrait comporter moins de 30 individus⁴¹. D'autre part, les deux facteurs qui déterminent la représentativité d'un échantillon sont, d'un côté, sa taille suffisante en nombre absolu et, de l'autre, le fait que tous ses membres aient été choisis strictement au hasard. Ce qui est le cas ici. Bien entendu, la taille nécessaire pour un échantillon dépend du degré de précision recherché ainsi que du degré d'homogénéité de la population étudiée. Dans le cas des échantillons pris au hasard, plus grand sera l'échantillon, plus grande sera la précision avec laquelle

38 www.suristat.org (portail des enquêtes et de l'analyse de données – août 2007). Nous nous référons ici à un site Internet faisant autorité en la matière faute d'avoir trouvé les informations nécessaires dans la littérature concernée.

39 Nous remercions le Père Maurice Pilette pour les précieuses informations transmises à ce sujet.

40 Voir *infra*, p. 114.

41 CLAUDE JAVEAU, *op.cit.*

il reproduira les caractéristiques de sa population. Comme l'on admet qu'il y a une certaine probabilité pour que l'échantillon de réponses ne soit pas représentatif, l'une des premières choses à faire est de vérifier que la distribution des variables retenues soit sensiblement la même dans l'échantillon qui a été réellement utilisé que dans la population. Nous avons déjà constaté que les deux principales faiblesses de notre échantillon résidaient dans les sous-représentations des femmes et du secteur privé. En outre, étant donné la distance qui nous sépare de l'indépendance du Congo et du Ruanda-Urundi, il était assez prévisible que la plupart des participants s'y soient installés dans les années cinquante et, par conséquent, que deux tiers d'entre eux fassent partie de la population rentrée entre 1960 et 1962. Ce nombre important d'individus ayant connu les événements de l'indépendance au sein de notre échantillon participera sans doute à renforcer l'aspect victimaire de leur discours ⁴². Pour le reste, les caractéristiques de l'échantillon sont identiques à celle de la population initiale.

VII. Codage et encodage des réponses

Avant de passer à la phase analytique de l'enquête, il nous reste deux étapes importantes : l'encodage des réponses et le calcul des résultats. Le premier travail a été réalisé en deux temps. Tout d'abord, les données relatives au profil sociologique ont été introduites dans une base de données Access dotée d'une interface consultable par n'importe quel chercheur. Ensuite, les réponses qui se sont avérées nécessaires dans le cadre de notre travail de recherche ont été entrées dans un tableau Excel destiné à notre usage personnel. Autant dire que l'investissement en temps fut relativement important. Nous avons ensuite estimé que seules les questions ayant bénéficié d'un taux de réponses supérieur à 75 % pouvaient faire l'objet d'une analyse quantitative. Les autres nous ont surtout servi à titre indicatif. Les questions semi-ouvertes exigeaient en outre un premier travail de catégorisation alors que pour les questions fermées, cette réflexion avait été opérée préalablement à la rédaction du questionnaire. Pour réaliser au mieux cette étape que les sociologues appellent 'le codage', nous avons fait en sorte que la classification réponde à quatre règles fondamentales : la pertinence de la catégorie, son exhaustivité (tout le corpus doit y être enregistré), son exclusivité (les mêmes éléments de contenu ne peuvent pas appartenir à plusieurs catégories) et son objectivité (les catégories doivent pouvoir être justifiées). Une fois les réponses classées, nous les avons rassemblées dans une grille analytique nous permettant de voir apparaître les grandes tendances suivant les différents sous-groupes envisageables sur base de leur âge, leur origine géographique, leur tendance philosophique, leur parcours professionnel, leur langue maternelle, etc. Pour la majorité des questions, les écarts de réponses entre les différents groupes sont apparus peu nombreux.

⁴² Voir le deuxième grand axe du discours des anciens coloniaux développé dans cet article, p. 16.



• Congolais intégrés dans la recherche scientifique au Congo belge pendant la Seconde Guerre mondiale.
(Collection CEGES, photo n° 140.588)

VIII. Premiers résultats et pistes d'analyse

Étant donné que le questionnaire touche à un grand nombre de thématiques et que chacune d'entre elles pourrait faire l'objet d'un article particulier, nous avons choisi de présenter les premiers résultats de notre enquête à travers le développement de deux grands axes qui se dégagent du discours des anciens coloniaux : l'idéalisation de la colonisation et la victimisation de leur sort. Nous sommes donc bien consciente que beaucoup de sujets ne seront abordés que superficiellement et demanderont à être approfondis par la suite. Nous espérons notamment que les interviews réalisées actuellement viendront compléter ces résultats et nous permettront d'affiner l'analyse.

Vu que la représentativité de notre échantillon de réponses n'est pas optimale et que certains aspects du discours des anciens coloniaux pourraient avoir échappé à l'enquête en raison du caractère non exhaustif des thèmes abordés et des types de questions posées, nous avons pris la liberté de compléter notre matériel archivistique par la consultation des revues associatives et des sites Internet des anciens du Congo. Cette

initiative nous a semblé d'autant plus légitime que le discours des personnes interrogées ne présente pas de différences fondamentales suivant qu'elles appartiennent ou non à une association.

L'insistance à vouloir montrer une image positive de la colonisation se marque tout d'abord par une vision magnifiée des relations entre Belges et Congolais. En effet, près de 60 % des personnes interrogées disent avoir assisté très souvent à des comportements bienveillants entre les deux communautés⁴³. Il ne s'agit donc pas seulement de montrer que les colonisateurs respectaient la population colonisée mais que le respect était réciproque. En outre, 74 % d'entre elles estiment que les comportements violents étaient inexistantes ou très rares⁴⁴. D'ailleurs, la première qualité qu'ils se reconnaissent en tant que colonial est d'ordre relationnel⁴⁵. D'autre part, 46 % des anciens coloniaux affirment avoir eu fréquemment des contacts amicaux avec les Congolais contre 27 % de temps en temps et 27 % rarement ou jamais⁴⁶. Ce témoignage d'amitié se révèle également dans les sentiments qu'ils ont ressentis à l'égard des Africains en quittant le Congo. La tristesse, l'amitié, la compréhension et la pitié apparaissent loin devant la haine, la colère et le ressentiment⁴⁷. La réaction du personnel africain face au départ des Européens sert également à renforcer cette idée de relation idyllique puisque 87 % des anciens coloniaux affirment que les Congolais regrettaient leur départ⁴⁸. Enfin, tous ces éléments se retrouvent dans l'image que les anciens coloniaux gardent de la population congolaise. En effet, 83 % d'entre eux utilisent des qualificatifs positifs pour en parler : "sympathique", "brave", "chaleureux", "accueillant", "attachant", "gentil", "simple", "heureux", "joyeux". Par ailleurs, l'utilisation d'attributs négatifs renvoie généralement à la situation actuelle du Congo et non à celle qui prévalait sous le régime colonial.

43 À la question "Avez-vous assisté à des gestes bienveillants de la part d'Européens envers les Africains ?", sur une échelle allant de 0 (jamais) à 6 (très souvent), 8 % répondent entre 0 et 2, 31 % "3" et 61 % entre 4 et 6 (QEC, p. 36). – À la question "Avez-vous assisté à des gestes bienveillants d'Africains envers les Européens ?", sur une échelle allant de 0 (jamais) à 6 (très souvent), 16 % répondent entre 0 et 2, 26 % "3" et 58 % entre 4 et 6 (QEC, p. 36).

44 À la question "Avez-vous assisté à des gestes violents d'Européens envers les Africains ?", sur une échelle allant de 0 (jamais) à 6 (très souvent), 74 % répondent entre 0 et 2, 16 % "3" et 10 % entre 4 et 6 (QEC, p. 36). – À la question "Avez-vous assisté à des gestes violents d'Africains envers les Européens ?", sur une échelle allant de 0 (jamais) à 6 (très souvent), 74 % répondent entre 0 et 2, 13 % "3" et 13 % entre 4 et 6 (QEC, p. 36).

45 À la question "Quelles étaient vos qualités principales en tant que colonial", les trois premières catégories sont par ordre d'importance : des qualités relationnelles, professionnelles et comportementales (QEC, p. 30). Nous faisons ici une distinction entre 'relationnel' qui renvoie au rapport à l'autre et 'comportemental' qui fait davantage référence aux traits de caractères de la personne (flexibilité, calme, etc.).

46 Réponse à la question "Avez-vous eu des contacts amicaux avec les Congolais ?" (QEC, p. 39).

47 À la question "Quels sentiments avez-vous ressentis à l'égard des Africains en quittant le Congo ?", les réponses sont par ordre d'importance : la tristesse, l'amitié, la compréhension, la pitié, la fierté, la culpabilité, le ressentiment, la colère, la honte et la haine (QEC, p. 35).

48 À la question "Quelle fut la réaction de votre personnel africain au moment de quitter le Congo ?", 87 % répondent qu'il regrettait leur départ, 15 % qu'il les a aidés à partir, 6 % qu'il était indifférent. Moins d'1 % répond qu'il s'était retourné contre eux ! (QEC, p. 42).

Ces Congolais sont aujourd’hui considérés comme “victimes”, “pauvres”, “miséreux”, “corrompus”, “profiteurs” et “paresseux”.

L’idéalisation des relations entre Belges et Congolais sert également de justificatif pour appuyer une autre affirmation défendue par les anciens coloniaux : la sincérité de leur démarche qui visait à élever la population congolaise à leur niveau. Dans notre enquête, le mobile humanitaire apparaît effectivement en troisième position parmi une dizaine d’autres motivations qui ont poussé les anciens coloniaux à partir en Afrique ⁴⁹. Certains m’ont d’ailleurs confié qu’ils pensaient avoir participé là-bas à la plus grande œuvre humanitaire de tous les temps. Sur la question de la formation des Congolais, 59 % des personnes interrogées affirment ainsi avoir réagi positivement à l’introduction de l’enseignement officiel laïque pour les Africains en 1954 ⁵⁰. 42 % pensent également que les séjours d’Africains en Belgique ont contribué à leur développement. Un nombre important d’anciens coloniaux semble d’ailleurs considérer que les Congolais d’avant-guerre étaient moins compétents que ceux des années cinquante, étant donné qu’à l’époque, ils n’étaient pas encore formés. Ainsi, 46 % d’entre eux considèrent que la place des Congolais dans les organismes administratifs, culturels et politiques avant 1945 devait être moins importante que celles des Belges. Entre 1945 et 1952, ils sont 41 % à considérer que cette place pouvait être équivalente. Pour la fin de la période coloniale, 52 % d’entre eux estiment que la position des Congolais devait être plus importante que celle des Belges ⁵¹.

0 = aucune place et 6 = une place très importante	Avant la guerre	Entre 1945 et 1952	Après 1952
0 à 2	46%	38%	13%
3	24%	41%	31%
4 à 6	6%	21%	56%

Réponse à la question “À côté des Belges, dans les organismes politiques, administratifs et culturels, quelle place les Africains auraient-ils dû avoir ?” (QEC, p. 34)

Ces chiffres attestent donc dans l’ensemble que l’idée de progrès faisait partie des valeurs de la colonisation. Néanmoins, ils doivent être mis en perspective avec la notion de ‘paternalisme’ qui constitue l’un des piliers essentiels de l’idéologie coloniale. En effet, dans son dernier ouvrage consacré au discours colonial en Flandre, l’anthropologue

⁴⁹ À la question “Qu’est-ce qui vous a motivé(e) à partir au Congo ou au Ruanda-Urundi ?”, les cinq réponses les plus données sont, par ordre d’importance : les motivations professionnelles, le désir de vivre ailleurs qu’en Belgique, les motivations humanitaires, le fait de suivre un membre de sa famille, des influences extérieures (QEC, p. 17).

⁵⁰ Réponse à la question “Comment avez-vous réagi à l’introduction de l’enseignement laïc pour les Africains en 1954 ?” (QEC, p. 57).

⁵¹ Voir tableau ci-dessous.

Bambi Ceuppens rappelle qu'au-delà des apparences de compréhension, de sollicitude et de respect, le paternalisme véhiculé par les anciens coloniaux n'accepte pas en réalité que les Congolais expriment une vision qui leur soit propre, qu'ils s'opposent aux idées des Européens et revendiquent des droits. Elle estime également que si le projet colonial affirme vouloir développer les populations colonisées, celles-ci sont systématiquement ridiculisées et présentées comme inférieures. Le respect ne serait donc accordé qu'en fonction des intérêts et des privilèges du colonisateur. Ces remarques trouvent un écho dans les réponses apportées à la question de l'*apartheid*. En effet, si la majorité des anciens coloniaux se déclarent en faveur d'une évolution de la population congolaise, 80 % d'entre eux estiment néanmoins qu'une séparation entre Européens et Africains demeure tout à fait justifiée. Ils sont 48 % à défendre l'idée d'une ségrégation appliquée à la sphère privée, 25 % à la sphère publique et 6 % seulement à la sphère professionnelle⁵². Les raisons invoquées sont le plus souvent d'ordre culturel, à l'instar des arguments avancés par cet ancien colonial arrivé au Congo en 1945 : "Les modes de vie étaient très différents. Ces séparations se sont faites naturellement comme les différents quartiers se font dans nos villes européennes"⁵³. Le caractère "normal" et "naturel" de l'*apartheid* est ici souligné.

Un autre élément dénote d'une mise en valeur de l'ère coloniale dans le discours des anciens coloniaux : l'utilisation de chiffres et de faits rationnels pour mettre en avant la prospérité des anciennes colonies belges. Non seulement, ils insistent sur le legs laissé par la Belgique au Congo en 1960 – "25.000 établissements scolaires, 300 hôpitaux, 2.000 établissements médicaux, 137.306 kilomètres de routes, 5.081 kilomètres de chemin de fer, 16.000 kilomètres de voies navigables, une population 45 % plus importante qu'en 1925, un État uni et fort qui rassemble 250 peuples répartis sur un vaste territoire, etc." – mais ils considèrent également que la Belgique demeure le pays de référence pour les États d'Afrique centrale puisqu'ils ont conservé le français comme langue nationale et la francophonie comme espace culturel et qu'ils continuent à se référer aux valeurs démocratiques de la civilisation occidentale⁵⁴. Pour les anciens coloniaux, les avantages principaux que les Congolais peuvent tirer de la colonisation sont l'apport de l'éducation, l'amélioration des conditions de santé et l'amélioration générale des conditions de vie⁵⁵.

Cette vision idéalisée de l'aventure coloniale se voit également renforcée par la situation actuelle du Congo et du Ruanda-Urundi. Les anciens coloniaux demeurent en effet très attentifs à la situation des anciennes colonies belges : 59 % d'entre eux

52 Réponse à la question "Quelle forme de séparation entre Européens et Africains était selon vous justifiée ?" (QEC, p. 34).

53 Commentaire accompagnant la question "Quelle forme de séparation entre Européens et Africains était selon vous justifiée ?" [QEC, banque Carrefour (BC) n° 104, p. 34].

54 Introduction, www.urome.be, 9.2005.

55 Réponse à la question "Quels étaient selon vous les avantages de la Colonisation pour la population africaine ?" (QEC, p. 59).

déclarent suivre régulièrement l'actualité en Afrique centrale contre 22 % de façon aléatoire et 19 % peu ou jamais⁵⁶. Face aux crises économiques et politiques qui touchent la région, les termes qui reviennent le plus souvent sont : "désastreux", "catastrophique", "pitoyable", "dommage", "triste", "désolant"⁵⁷. Pour la majorité des anciens d'Afrique, la comparaison de la conjoncture actuelle avec celle qui prévalait avant 1960 est sans équivoque. Elle apporte la preuve même des bienfaits de l'œuvre coloniale. Cette enseignante qui a passé 13 années de sa vie au Congo se dit ainsi "désolée de voir le délabrement actuel". Elle ajoute : "Le Congo belge avait l'une des meilleures infrastructures d'Afrique (routes, voies ferrées et navigables, hôpitaux, écoles, hygiène), des ressources minières et naturelles, et la paix entre les différentes ethnies"⁵⁸. Cet ancien employé de l'Institut de géographie a lui aussi le sentiment d'assister à la destruction de son travail : "Je suis triste de les voir si pauvres. Nous avons travaillé longtemps avec eux et pour eux"⁵⁹. "Nous ressentons beaucoup d'amertume pour tout le travail perdu et dénaturé et beaucoup de tristesse pour la population. Ce n'est pas ce que nous voulions"⁶⁰, ajoute cet auxiliaire agricole. À travers ce type de discours apparaît encore un certain paternalisme qui vise à penser que les Congolais ne peuvent vivre sans eux.

Portés par une idéalisation de l'entreprise coloniale et marqués par la destruction progressive de leur travail, les anciens coloniaux ont tendance à développer un fort sentiment de nostalgie face à leur passé. 80 % d'entre eux gardent une image positive de la colonisation⁶¹. Ils parlent d'un pays magnifique aux grands espaces et à la nature exubérante, d'années merveilleuses et de paradis perdu. Le témoignage de cet ancien chef de plantation résume très bien les commentaires rencontrés : "Je dis toujours que j'ai habité au Paradis : un climat merveilleux, un lac Kivu splendide où l'on pouvait nager sans problème, une épouse attentive, un fils né au Congo, un travail valorisant pour la plantation et surtout pour moi-même". Cette notion de "paradis perdu" est également présente dans l'ouvrage de Peter Verlinden au titre évocateur *Het verloren paradijs*⁶² qui rassemble les témoignages d'une vingtaine d'enfants ayant vécu au Congo dans les années cinquante. Si les enfants de coloniaux ont abandonné en Afrique l'insouciance caractéristique des premières années de l'existence, leurs parents y ont également laissé

56 À la question "Suivez-vous l'actualité congolaise ?", sur une échelle de 0 à 6 allant de "jamais" à "très souvent", 59 % répondent entre 4 et 6, 22 % 3 et 10 % entre 0 et 2 (QEC, p. 54).

57 À la question "Quel regard portez-vous sur la situation des anciennes colonies belges ?", 37 % évoquent un sentiment de tristesse et 30 % un regard catastrophé (QEC, p. 55).

58 Réponse à la question "Quel regard portez-vous sur la situation des anciennes colonies belges ?" [QEC, Échantillon associatif (EA), n° 16, p. 55].

59 Commentaire accompagnant la question "Quel regard portez-vous sur la situation des anciennes colonies belges ?" (QEC, EA, n° 146, p. 55).

60 Commentaire accompagnant la question "Quel regard portez-vous sur la situation des anciennes colonies belges ?" (QEC, EA, n° 212, p. 55).

61 À la question "Quelle image avez-vous gardée du Congo ou du Ruanda-Urundi ?", 80 % répondent par une image positive, 17 % une image négative et 3 % une image mitigée (QEC, p. 54).

62 PETER VERLINDEN, *op.cit.*



• Le roi Baudouin en visite de travail dans la colonie, 1955.
(Collection CEGES, photo n° 150.311)

leurs années de jeunesse. En effet, 80 % d'entre eux se sont lancés dans l'aventure africaine avant leur trentième anniversaire. C'est donc en Afrique qu'ils ont vécu leurs premières années de mariage, la naissance de leurs enfants et le commencement de leur vie d'adulte. Il faut donc tenir compte du fait que le souvenir de cette période provoque très souvent un fort sentiment de nostalgie chez une population d'un certain âge, quel que soit finalement le contexte évoqué. D'autre part, le souvenir d'un bonheur associé à la vie en Afrique est encore intensifié par le sentiment d'euphorie et de liberté qui caractérise la période d'après-guerre. "Nous étions jeunes, forts, avec une envie folle de rattraper un peu le temps perdu en Allemagne. Chaque jour nous apportait la coupe pleine de joie, d'aventure, d'imprévu, d'amitié et surtout d'insouciance"⁶³ témoigne cette ancienne

63 Réponse à la question "Quelle image avez-vous gardée du Congo ou du Ruanda-Urundi ?" (QEC, BC, n° 114, p. 54).

coloniale arrivée en 1947. Pour les anciens coloniaux qui font partie du monde associatif, la nostalgie est également alimentée par les nombreuses publications, les réunions entre anciens et les multiples commémorations. Au gré des souvenirs échangés, ils revivent sans fin leur parcours colonial et exaltent leurs souvenirs d’Afrique.

Malgré la tendance des anciens coloniaux à montrer une image positive de la colonisation, ils reconnaissent néanmoins qu’il peut y avoir eu des failles dans le scénario presque parfait de l’entreprise coloniale. L’élément le plus frappant à cet égard est leur réponse à la question de savoir quels avaient été les avantages et les inconvénients de la colonisation belge pour les Congolais. Nous avons vu que les principaux bénéfices résidaient dans l’apport de l’éducation, l’amélioration des conditions de santé et l’amélioration générale du niveau de vie. Jusque-là, nous sommes en présence d’éléments classiques de légitimation de la politique coloniale. Mais à côté de ce discours ‘ordinaire’, les anciens coloniaux reconnaissent également certains côtés négatifs de la colonisation. La situation politique en elle-même, c’est-à-dire la présence d’une autorité étrangère et la soumission à cette autorité, constitue pour eux le premier inconvénient. En deuxième lieu, ils présentent des désavantages liés directement à la doctrine coloniale : la disparition progressive de la culture locale, le paternalisme et l’*apartheid*. Enfin, certains, moins nombreux, parlent de racisme et d’incompréhension de la part de leurs collègues européens. Dans les revues associatives, on retrouve également cette idée qu’il serait malhonnête de prétendre que la colonisation selon le modèle belge n’a pas eu ses tares ou ses manquements. Ce type de colonisation est cependant justifié sur base de quatre arguments principaux. Le premier consiste à dire que la situation à l’époque des coloniaux était bien moins difficile que celle qui prédominait avant l’arrivée des Belges, faisant référence entre autres à la présence de l’esclavage. Le deuxième repose sur le principe que l’exploitation des Congolais était le prix à payer pour assurer le développement du pays. Le troisième compare la colonisation à l’occupation de la Belgique par les Romains : si “les Belges reconnaissent que sur des fondations celtiques, germaniques et gauloises, les Romains et les chrétiens de leur empire, héritiers eux-mêmes d’autres cultures, ont bâti les structures mentales de l’Europe actuelle, pourquoi pas les Africains vis-à-vis de la civilisation occidentale ?”⁶⁴. Enfin, le dernier argument défend l’idée que le système mis en place était accepté de tous. Les anciens coloniaux considèrent donc qu’ils n’ont pas à se culpabiliser pour “des comportements qui peuvent apparaître maintenant comme choquants (...) mais qui résultaient de l’ordre social imposé par la colonisation”⁶⁵. Ils rétorquent que “les idées de ce temps révolu ont maintenant fait place à d’autres” qu’ils comprennent parfaitement mais qui ne peuvent leur “être opposées pour un temps durant lequel elles n’avaient pas encore prévalu”⁶⁶. Un sondage réalisé par l’Institut universitaire d’information sociale et économique

64 *Revue de l’AMANAF*, 3.2001, n.p.

65 Procès-verbal de la réunion du Comité permanent de l’UROME tenue le 29 septembre 2000 au siège social du 22 rue de Stassart, à Bruxelles, in *Revue de l’UROME*, n° 26, 12.2000, p. 10.

66 *Idem*.

(INSOC) en 1956 démontrait en effet que 80 % des Belges de la métropole considéraient la présence de la Belgique au Congo comme légitime, estimant qu'elle était utile à la fois pour les "indigènes" et pour l'État belge. 56 % d'entre eux estimaient également que le peuplement du Congo devait se développer ⁶⁷.

À côté de l'idéal colonial, l'un des éléments récurrents dans le discours des anciens coloniaux s'avère être leur victimisation. En effet, alors qu'ils se sentent attaqués de toute part dans une société qui les marginalise, qu'ils s'estiment condamnés au rang de "bourreaux" et jugés comme d'"infâmes spoliateurs", les anciens coloniaux se considèrent avant tout comme des victimes. Premièrement, ils jugent ne pas avoir eu leur mot à dire dans la préparation de l'indépendance. 81 % d'entre eux pensent en effet qu'ils auraient dû être invités à la conférence de la Table ronde ⁶⁸. Or, s'ils avaient pu donner leur avis, ils auraient opté en majorité pour un délai plus important car les Africains n'étaient pas prêts à assumer seuls la gestion de leur pays ⁶⁹. Le plan Van Bilsen qui envisageait une décolonisation progressive sur trente ans est souvent cité en exemple. En outre, le départ précipité auquel ils furent contraints provoqua chez eux un véritable traumatisme. Car au-delà du cheminement de l'histoire, la décolonisation fut également synonyme de bouleversement existentiel et de fracture émotionnelle. Des milliers de Belges qui avaient construit leur vie en Afrique n'eurent d'autre choix que de rentrer définitivement au pays. Or, un grand nombre d'entre eux considéraient le Congo comme leur pays. Certains enfants n'avaient même jamais mis les pieds sur le sol belge. D'autre part, le climat de violence et la précipitation qui entourèrent leur départ constitua pour beaucoup une épreuve douloureuse ⁷⁰.

Outre les séquelles psychologiques ou physiques, une grande partie d'entre eux ont également subi un préjudice matériel. Dans l'enquête du CEGES, 75 % des individus interrogés déclarèrent en effet avoir perdu des biens au moment de l'indépendance. De manière générale, les anciens coloniaux reprochent aux responsables de l'époque de les avoir abandonnés. Ils estiment que rien n'a été fait pour les accueillir en Belgique et pour assurer leur réinsertion. Leurs propos sont particulièrement violents à cet égard : "Parmi tous les reproches que l'on est en droit d'adresser à nos gouvernements de l'époque, il en est un que je considère gravissime. Je veux parler de leur médiocre intérêt pour leurs concitoyens spoliés, blessés, chassés – que ce soit en 1960 ou lors de

67 GUILLAUME JACQUEMYS, "Le Congo belge devant l'opinion publique", in *Périodique bimestriel de l'INSOC*, Universitas Bruxellensis/Bibliotheca, 1956 n° 2 et 3, p. 111-112.

68 À la question "Les coloniaux auraient-ils dû être invités à la conférence de la Table ronde concernant l'indépendance ?", 81 % répondent "oui", 5 % "non", 3 % "à certaines conditions", 12 % sont "sans opinion" (QEC, p. 43).

69 À la question "À quels délais les colonies auraient-elles dû accéder à leur indépendance ?", 85 % répondent "moins rapidement", 8 % "ni plus vite ni moins vite", 3 % "plus rapidement" et 2 % "pas du tout" (QEC, p. 59).

70 Voir les témoignages réunis dans l'ouvrage de PETER VERLINDEN, *op.cit.*



• Patrice Lumumba à l'aéroport de Léopoldville le 30 juin 1960.
(Collection CEGES, photo n° 136.083)

la 'zaïrianisation'⁷¹ – et qui à ce jour, eux ou leurs enfants, attendent toujours un mot de regret de la part des 'autorités' congolaises et l'indemnisation équitable de tout ce dont ils ont été criminellement dépossédés⁷². Leur colère s'est surtout renforcée au moment de la commission Lumumba, comme en témoigne ces propos évoquant les événements de 1960 dans une lettre adressée à Louis Michel : "Des centaines d'Européens ont été découpés à la machette sans compter les milliers de Congolais assassinés pour la seule raison de ne pas vouloir adhérer à son parti MNC. Avez-vous vécu ces horreurs, Monsieur le ministre des Affaires étrangères ? Le rapport secret, niché au fond du tiroir

71 Nationalisation de toutes les entreprises privées du Zaïre en 1974, entraînant la confiscation de nombreuses entreprises détenues par des Belges.

72 Témoignage de Maurice Lenain, in *Revue du cercle arlonais et gaumais d'outre-mer*, 1.2002, n.p.

de Monsieur le ministre de la Justice sera-t-il enfin exhumé... par vous, peut-être, qui êtes champion de la transparence ? L'État belge d'hier et d'aujourd'hui a sciemment ignoré les citoyens belges résidant au Congo"⁷³. L'enquête du CEGES montre que plus la date de retour est éloignée de l'indépendance, plus l'accueil institutionnel a été ressenti positivement. Rancœur et souffrance sont donc directement associées dans la perception que les anciens coloniaux ont du comportement des autorités belges. Ce qui est tout à fait étonnant, c'est l'écart significatif entre les positions francophones et néerlandophones puisque 83 % des francophones estiment avoir reçu un accueil mitigé ou carrément mauvais de la part des institutions belges alors que 79 % des néerlandophones considèrent au contraire que l'accueil fut bon. Concernant leur réintégration, l'écart est le même. 64 % des francophones considèrent en effet avoir subi une réintégration difficile, voire très difficile alors que 68 % des néerlandophones estiment au contraire avoir joui d'une bonne ou d'une très bonne réintégration. Le développement économique de la Flandre dans les années 1960 au détriment de la Wallonie pourrait expliquer en partie ce constat.

Les anciens coloniaux se considèrent également comme des victimes face à la destruction de leur travail. De manière générale, c'est surtout le gouvernement belge qui est montré du doigt : il est en effet estimé responsable de l'échec du processus d'indépendance et de la détérioration post-coloniale. Mais les commentaires accusent également les hommes politiques congolais. Il est question le plus souvent de "mauvaise gestion", de "corruption" et "d'abandon" de la population. Le nœud du mal-être africain réside pour beaucoup dans la mauvaise gestion du processus de décolonisation. Les organisations humanitaires sont également visées et accusées d'incompétence face à la situation actuelle.

L'insistance des anciens coloniaux à idéaliser la colonisation et à se considérer avant tout comme des victimes n'est pas spécifique au cas belge. L'historien français Yann Scioldo-Zurcher a en effet montré que les associations de rapatriés algériens ont réussi à homogénéiser ces dernières années les représentations du passé et à créer une mémoire collective de groupe qui se caractérise entre autre par "l'idéalisation de l'Algérie française, la victimisation de tout ce qui concerne le rapatriement, ainsi que par l'omission des politiques d'intégration mises en place par le gouvernement français à l'intention des rapatriés"⁷⁴. Cette dernière question ne peut pas être évaluée pour la Belgique étant donné qu'aucune étude n'a encore été réalisée sur la réinsertion des anciens coloniaux dans la société belge. Par contre, un rapprochement peut être effectué entre le cas belge et la question de la victimisation chez les rapatriés français. Yann Scioldo-Zurcher estime

⁷³ "Lettre ouverte à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères", in *Revue du CRACT*, 10-12.2002, n.p.

⁷⁴ YANN SCIOLDO-ZURCHER, "Existe-t-il une vision pied-noir de l'histoire franco-algérienne ?", in *Pour une histoire critique et citoyenne. Le cas de l'histoire franco-algérienne. Colloque organisé par l'École supérieure de lettres et de sciences humaines de Lyon les 20 et 21 juin 2006*, www.ens-lsh.fr, 2007.

en effet que “l’insistance avec laquelle les rapatriés français évoquent le rejet dont ils ont été victimes à leur retour paraît avoir été renforcée par l’opprobre jetée sur la période coloniale”⁷⁵. Le fait qu’ils incarnent une époque et des idéaux dépassés les priveraient ainsi de la reconnaissance politique des pertes et souffrances endurées. L’historienne Valérie Esclangon-Morin va même plus loin dans le raisonnement en effectuant un rapprochement entre les pieds noirs, “victimes expiatoires de la colonisation” et les femmes rasées, les boucs émissaires de la collaboration à la Libération⁷⁶. En outre, le discours de victimisation présenté ci-dessus a sans doute été aussi encouragé par le contexte de concurrence des mémoires.

IX. Les signes de l’évolution du discours des anciens coloniaux

Une fois cette analyse effectuée, nous avons cherché à replacer ce discours de victimisation et d’exaltation de la période coloniale dans l’évolution globale de la mémoire sociale des anciens coloniaux depuis les années soixante. Il n’existe en réalité aucun travail d’envergure portant sur cette problématique. Néanmoins l’ouvrage de Pierre Halen ainsi que le mémoire de licence de Sarah Geenen, consacrés tous deux aux romans coloniaux, nous ont livré certains éléments⁷⁷. Pour commencer, il apparaît que l’indépendance a toujours été une thématique centrale dans le discours des anciens coloniaux, provoquant déception et frustration. Mais alors que dans l’analyse de Sarah Geenen, les anciens coloniaux voient la décolonisation comme une trahison de la part de la population congolaise, cette idée est totalement absente de notre enquête et laisse plutôt la place à un sentiment d’infidélité de la part des autorités belges de l’époque. En outre, cette même étude met en lumière la présence de doutes chez les anciens coloniaux quant à la légitimité de leur séjour et de leur travail dans la colonie. Cette incertitude deviendrait même plus forte avec l’éloignement de la décolonisation et serait plus marquée dans les romans francophones que dans les romans néerlandophones. Cette constatation ne trouve pas d’échos dans notre enquête qui tend au contraire à montrer une population convaincue du bien-fondé de sa présence outre-mer. Par contre, le fait que les Congolais apparaissent d’abord comme des enfants insoucians puis plus tard comme des victimes ou des ‘losers’ rejoint l’idée que l’image positive qui leur est attribuée renvoie avant tout à la période coloniale et l’image négative à la situation actuelle de l’Afrique. Pierre Halen met également en avant le fait que la colonie est présentée comme l’incarnation de la réussite matérielle. Enfin, le continent africain, avant l’arrivée des Belges, est défini comme une contrée brutale et sauvage, dominée par le paganisme et la folie, confirmant la tendance à légitimer leur travail par une diabolisation du passé.

⁷⁵ *Idem*.

⁷⁶ VALÉRIE ESCLANGON-MORIN, “La mémoire des rapatriés”, article publié en décembre 2003 sur le site www.hermes.jussieu.fr.

⁷⁷ PIERRE HALÉN, *op.cit.* et SARAH GEENEN, *op.cit.*



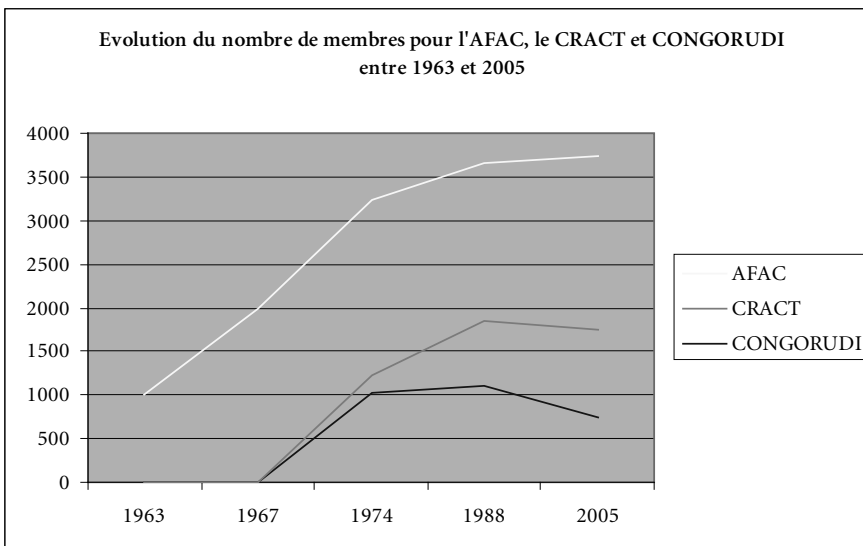
• Henri Cornelis, le dernier gouverneur général du Congo belge, prend congé de son personnel lors de son départ de la colonie le 30 juin 1960.
(Collection CEGES, photo n° 136.269)

Si les éléments évoqués ci-dessus permettent d'enrichir notre réflexion, ils n'apportent en réalité que peu d'indications sur l'évolution de la mémoire des anciens coloniaux depuis 1960. Néanmoins, il existe bel et bien une autre vitrine de leur discours : le monde associatif. Nous avons donc entrepris une étude sur l'évolution des différentes associations depuis la charnière de l'indépendance. Nous y avons trouvé plusieurs éléments intéressants. Pour commencer, le monde associatif s'est considérablement étendu⁷⁸. Alors qu'il arborait 16 unités en 1960, il en compte aujourd'hui 39⁷⁹. S'y

78 Les données qui sont en notre possession concernent les associations d'anciens coloniaux qu'elles soient nées avant ou après 1960. Étant donné qu'il n'existe aucun recensement précis, nous avons récolté leurs noms au gré de nos recherches à travers le fichier de périodiques associatifs de la bibliothèque du Ministère des affaires étrangères, du musée de Tervuren et du Musée africain de Namur ainsi qu'auprès de l'UROME. Les chiffres que nous avançons ne sont donc pas tout à fait sûrs mais nous pensons néanmoins qu'ils approchent de très près de la réalité.

79 Comptage effectué en 2005 dans le cadre de nos recherches.

ajoutent une petite dizaine de réseaux Internet créés depuis la fin des années nonante. Si l'on exclut la période coloniale au cours de laquelle 16 associations voient le jour, les premières années du 21^{ème} siècle constituent la période la plus féconde⁸⁰. Du côté des périodiques publiés par ces mêmes associations, le constat est identique puisqu'ils passent de 2 en 1960 à 18 aujourd'hui. En ce qui concerne le nombre de membres affiliés, les données sont beaucoup plus difficiles à trouver. Nous avons donc concentré nos recherches sur trois cercles représentant chacun une catégorie distincte du monde associatif : CONGORUDI pour les associations générales, l'AFAC pour les associations sectorielles et le CRACT pour les cercles régionaux. Chacun des exemples sélectionnés révèle une augmentation constante du nombre de ses membres jusqu'à la fin des années 1980 avant une relative stagnation, phénomène qui apparaît d'autant plus significatif que le nombre total d'anciens coloniaux diminue de toute évidence nettement plus avec le temps⁸¹. Cet accroissement global du nombre d'affiliés et d'associations témoigne à coup sûr d'une tendance de plus en plus marquée au rassemblement. Bien entendu, un individu peut évoquer diverses raisons qui le poussent à se rapprocher de ses pairs. Mais la défense de ses intérêts moraux et matériels est très souvent à la base d'une telle attitude. Or, à partir du moment où un groupe émet le besoin de se protéger vis-à-vis d'un tiers, on peut s'attendre à ce que son discours tende à se radicaliser.



⁸⁰ S'il est parfois difficile de retrouver la date de naissance exacte de certaines associations, nous avons néanmoins pu reconstituer le parcours de 31 d'entre elles. Voici par décennie le nombre de nouvelles associations créées (outre les 16 avant 1960) : 3 dans les années soixante, 1 dans les années septante, 4 dans les années quatre-vingt, 2 dans les années nonante et 5 depuis le début des années 2000.

⁸¹ Voir tableau ci-dessous.

Outre l'évolution numérique du monde associatif, des changements ont également été opérés dans les objectifs poursuivis par les différentes entités. De tous temps, les associations ont bien entendu constitué un lieu de retrouvailles, de rassemblement, d'évocation de souvenirs et d'entraide. Ces caractéristiques, encore très présentes à l'heure actuelle, sont particulièrement marquées quand le groupe est composé d'individus retraités. Mais en dehors de ces traits communs, les associations d'anciens coloniaux peuvent être divisées en deux catégories suivant les ambitions affichées. D'un côté, les associations sectorielles ont été initialement créées pour assurer la défense des intérêts de leurs membres dans le cadre de leur vie professionnelle. Dans les premières années qui ont suivi l'indépendance, elles se sont surtout intéressées à la question des pensions et des indemnités accordées à la suite du retour précipité d'un grand nombre d'entre eux. Au départ, les associations générales et régionales avaient quant à elles pour vocation de développer la propagande coloniale dans ses grandes lignes. Après leur départ du Congo, elles se sont un peu intéressées à la défense des intérêts matériels de leurs membres sans jamais en faire leur véritable raison d'être. D'un côté comme de l'autre, la défense des intérêts moraux des anciens coloniaux ainsi que la transmission d'un savoir sur la colonisation constituent aujourd'hui leur principal leitmotiv. L'exemple le plus marquant de cette évolution est celui de l'UROME, structure à laquelle appartient un grand nombre de ces associations. Alors qu'en mars 1968, elle avait pour objectif de "coordonner et structurer l'action des Associations d'anciens d'Afrique", "soutenir et défendre les actions de revendications menées jusqu'à présent en sens dispersé par chacun" et "mettre en œuvre un programme de relance d'expansion économique belge", elle affiche clairement aujourd'hui la volonté de défendre "les intérêts individuels, moraux, matériels, sociaux et culturels de ses membres" ainsi que "le souvenir de l'œuvre accomplie par les Belges en Afrique centrale"⁸². Il faut noter en outre que la Fédération s'est considérablement élargie depuis le début des années septante : alors qu'en 1973, seules 6 associations en faisaient partie, elles sont en 2007 près de 29 à en être membres. Le tournant des années 2000 voit également apparaître des initiatives telles que l'association mémoires du Congo dont la finalité est précisément la défense de la mémoire coloniale. Selon ses propres mots, elle s'emploie au recueil de "témoignages de tous ceux qui estiment avoir quelque chose à dire sur les expériences coloniales, ceux qui veulent rétablir la vérité et démontrer qu'ils n'étaient pas des obsédés de la chicotte, ceux qui veulent témoigner de leur intérêt, de leur souci de progrès de la société noire"⁸³.

Cette évolution se constate également dans le contenu des revues associatives. Pour s'en rendre compte, nous avons effectué des coups de sonde dans cinq périodiques associatifs depuis le début des années soixante⁸⁴. Nous en avons tiré plusieurs

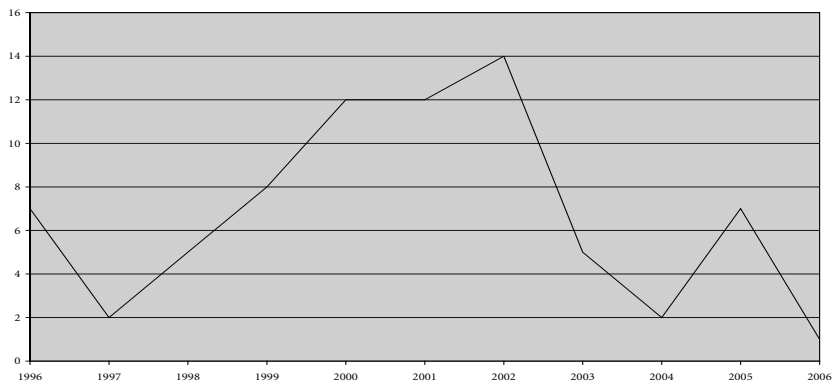
⁸² "Les objectifs de l'UROME", site Internet de l'association (www.urome.be), 9.2005.

⁸³ "Encaisser ou témoigner ?", in *Revue du CRACT*, 10-12.2002, n.p.

⁸⁴ Coups de sonde effectués en moyenne tous les 5 ans pour l'ensemble de l'année en fonction des collections disponibles dans 3 revues d'associations sectorielles (URFRACOL-AFAC-AMI FP *VRIEND*), 1 revue d'association générale (CONGORUDI) et 1 revue d'association locale (CRACT).

constatations qui témoignent d'une lente mutation. Dans les années qui suivent directement l'indépendance du Congo et du Ruanda-Urundi, les revues sont encore peu volumineuses. Elles regorgent avant tout d'informations pratiques sur les pensions, les procédures d'indemnisation mais également sur les activités de l'association, le devenir de ses membres et son fonctionnement, qu'il s'agisse de la mise en place d'une nouvelle entité ou de la réorganisation sur le sol belge de communautés préexistantes. Cette orientation se poursuit dans les années septante mais s'y ajoutent des articles de contenu, tournant principalement autour du thème de l'indépendance. Certains éditoriaux commencent par ailleurs à évoquer la présence au sein de l'opinion publique belge de critiques à l'encontre des anciens coloniaux. Les années quatre-vingt marquent quant à elles un premier grand tournant. Les revues s'épaississent. Les articles sur l'histoire des anciennes colonies belges se multiplient et les 'mémoires' d'anciens évoquant leur séjour en Afrique font leur apparition. Les pages des périodiques voient également émerger les premières réactions suscitées par la publication d'ouvrages critiquant l'œuvre coloniale. En outre, les rédacteurs s'intéressent davantage aux activités des autres associations, témoignant d'une volonté de rapprochement. Les années nonante viennent renforcer les changements opérés précédemment. Dans la majorité des périodiques, les informations pratiques relatives aux intérêts matériels des anciens coloniaux diminuent progressivement au profit de comptes rendus particulièrement fournis sur les journées de retrouvailles. D'autre part, non seulement le nombre d'articles consacrés à l'histoire de la colonisation continue de progresser, mais en outre ils se transforment très souvent en plaidoyers de l'œuvre coloniale. Le nombre d'articles directement consacrés à la défense des anciens coloniaux est également en constante augmentation entre 1996 et 2002. Cette dernière année est particulièrement prolifique, probablement parce qu'elle fait suite à la commission Lumumba, au premier procès de génocidaires rwandais et aux excuses publiques présentées par les autorités belges au Congo et au Ruanda-Urundi, trois événements se succédant à quelques mois d'intervalle ⁸⁵.

Evolution du nombre de pages consacrées directement à la défense des anciens coloniaux dans leurs revues associatives entre 1996 et 2006



85 Cf. *infra*, p. 123-125.

À côté de l'évolution des revues associatives, les années nonante marquent également une augmentation considérable du nombre de monographies publiées par d'anciens coloniaux. Alors qu'entre 1960 et 1996, seule une quarantaine d'ouvrages avaient vu le jour, la dernière décennie en compte déjà près de soixante. Enfin, plusieurs espaces commémoratifs ont été inaugurés à la fin du siècle dernier⁸⁶, alors même que la majorité d'entre eux remontaient à l'ère coloniale et étaient consacrés avant tout à l'État indépendant du Congo.

Ce bref aperçu du monde associatif depuis les années soixante montre une évolution dans les objectifs poursuivis par les associations et dans le contenu de leurs différents périodiques. De manière générale, leur discours semble s'homogénéiser en se focalisant sur la défense des intérêts moraux de leurs membres et sur une légitimation croissante de la présence belge outre-mer. En outre, l'élargissement du monde associatif en même temps que le rapprochement de nombreuses organisations au sein de l'UROME témoignent d'une volonté de plus en plus marquée d'unir les forces des anciens du Congo.

X. Les anciens coloniaux aux prises avec une société en repentir

Après cette tentative de replacer le discours des anciens coloniaux dans l'évolution globale de leur mémoire sociale, nous allons nous tourner à présent vers le contexte actuel dans lequel s'inscrit leur participation à l'enquête et par conséquent, le discours que nous avons analysé précédemment. Étant donné que toute construction discursive repose entre autres sur la confrontation avec une tierce partie, nous devons commencer par envisager l'analyse effectuée ci-dessus à la lumière du message diffusé sur la colonisation dans les différentes sphères publiques.

Pour commencer, de nombreux acteurs du monde culturel et médiatique se sont lancés depuis le milieu des années nonante dans un plaidoyer accusateur à l'encontre de la colonisation belge⁸⁷. Dans son ouvrage intitulé *Léopold II, un roi génocidaire*⁸⁸, Michel Dumoulin propose un large inventaire de ces manifestations introspectives. Nous reprenons ici celles qui nous semblent les plus pertinentes et nous y ajoutons

86 1994 : plaque commémorative en hommage aux membres de l'administration d'Afrique placée sur la façade du Musée de la dynastie à Bruxelles; 1996 : mémorial en bronze à la mémoire des 75 vétérans coloniaux liégeois morts au Congo avant l'annexion, installé dans la salle des pas perdus de l'hôtel de Cointe; 1999 : stèle commémorative de l'ARAAOM à Cointe.

87 À noter que dans son ouvrage intitulé *Het nut van het verleden*, Marc Reynebeau fait référence à l'apparition de premières critiques sur la politique de Léopold II au Congo dans le monde culturel dès les années soixante. Ces critiques émanent notamment d'auteurs comme Hugo Claus, Julien Weverbergh et Jef Geeraerts. (MARC REYNEBEAU, *Het nut van het verleden*, Tielt, Lannoo, 2006, p. 197).

88 MICHEL DUMOULIN, *op.cit.*



• Le roi Baudouin et sa suite en route vers la cérémonie au cours de laquelle l'indépendance de la colonie sera proclamée, Léopoldville 30 juin 1960. (Collection CEGES, photo n° 136.280)

des éléments complémentaires⁸⁹. Pour commencer, au printemps 2000, deux pièces de théâtre abordent le drame rwandais en dénonçant les responsabilités de la Belgique dans le génocide de 1994 et en remontant dans le passé colonial pour comprendre les origines de la haine ethnique entre Hutus et Tutsis. Il s'agit de *Rwanda 1994* du Groupov⁹⁰ et de *Bruxelles, ville d'Afrique*⁹¹ du groupe Kuru. En septembre 2000, le

⁸⁹ Voir également NATHALIE TOUSIGNANT, "Imaginaires coloniaux dans la Belgique 'nouvelle' (1999-2004) : Enjeux mémoriels", in *Acte du colloque "Expérience et mémoire : partager en français la diversité du monde"*, Bucarest, 9.2006, http://www.celat.ulaval.ca/histoire.memoire/colloques/colloque_bucarest_2006.htm (10.2007).

⁹⁰ GROUPOV, *Rwanda 94, Une tentative de réparation symbolique envers les morts à l'usage des vivants*, Noireau, Éditions théâtrales, 2002.

⁹¹ Mise en scène de Virginie Jotray, encadrement historique d'Annick de Ville et scénario d'Antoine Pickels.

réalisateur Raoul Peck présente son nouveau film consacré à Lumumba. Il y évoque le rôle joué par les puissances occidentales, dont la Belgique, dans la chute progressive de l'ancien Premier ministre congolais. En juin 2001, l'exposition *Notre Congo* remet en question la propagande coloniale⁹². Jean-Pierre Jacquemin, journaliste culturel spécialiste de l'Afrique et coauteur de l'ouvrage qui accompagne l'exposition, espère qu'une telle initiative permettra de poser un regard plus critique sur une colonisation présentée jusqu'alors de façon élogieuse⁹³.

Mais c'est au printemps 2004 que le débat colonial atteint véritablement son apogée. Au mois d'avril, la RTBF et la VRT diffusent à quelques jours d'intervalle un film du réalisateur Peter Bate intitulé *Le roi blanc, le caoutchouc rouge et la mort noire*⁹⁴. Ce documentaire, produit par la BBC et plusieurs autres télévisions européennes dont les deux grandes chaînes publiques belges⁹⁵, relance la polémique sur les exactions commises au Congo sous l'administration de Léopold II. Selon les points de vue, il s'agit de faits d'époque, de dérives sanglantes du système ou tout simplement d'erreurs d'appréciation. Le débat provoque en tout cas de multiples réactions dans les médias et auprès des anciens coloniaux. La famille royale réagit vivement aux thèses défendues par le film, qu'elle qualifie d'outrancières à son égard. Le communiqué diffusé par les services du Palais dresse l'image d'un "pamphlet scandaleux émaillé d'erreurs historiques qui jettent le discrédit sur notre deuxième roi mais aussi sur la Belgique dans son ensemble"⁹⁶. Le ministre des Affaires étrangères, Louis Michel, se dit également "atterré" par le contenu du documentaire : "Il y a quelque chose de troublant dans la manière dont ce film entend présenter une image négationniste de notre pays alors que nous sommes probablement, de toutes les anciennes nations coloniales, celle qui a accepté de la manière la plus transparente de faire la lumière, sans concessions ni tabous, sur son passé africain"⁹⁷. Cependant, les réactions les plus virulentes viennent du milieu des anciens coloniaux. Leurs périodiques associatifs regorgent d'articles exprimant leur mécontentement. Ils manifestent également leur contrariété dans plusieurs courriers adressés au Premier ministre, au président du Sénat, aux administrateurs généraux des deux chaînes publiques, à Louis Michel et au Palais royal⁹⁸. D'autre part, leurs associations rédigent "un manifeste en faveur du roi Léopold II et de l'État indépendant du Congo". Ce qui ébranle leur sensibilité, c'est avant tout la mise en scène opérée par Peter Bate. Inscrit dans la droite ligne des critiques anglo-saxonnes à l'égard du régime colonial belge depuis la fin du 19^{ème} siècle, le film semble en effet manquer de

92 Exposition présentée au centre culturel Les Chiroux à Liège en juin 2001.

93 Séquence de Claudine Arnoldy - Émission radiophonique *C'est vous qui le dites* (RTBF) – 19.6.2001.

94 Le film a déjà été diffusé une première fois sur la BBC au mois de février 2004.

95 MICHEL DUMOULIN, *op.cit.*, p. 17.

96 CHRISTIAN LAPORTE, "Un film sur Léopold II scandalise le Palais", in *Le Soir*, 24.3.2004 (www.lesoir.be).

97 Communiqué de presse du ministre belge des Affaires étrangères Louis Michel, 29.3.2004 (www.diplomatie.be).

98 PAUL VANNES & PAUL GRIMARD, *Pourquoi ce pamphlet tv contre Léopold II ?*, Bruxelles, Mémoires du Congo, 2004.

sérieux et le réquisitoire, de base solide. En outre, le scénario fait référence plusieurs fois à l'ouvrage publié par Adam Hoschild en 1998 pour qui le roi Léopold II occupe une place de choix aux côtés de grands dictateurs tels que Staline, Hitler ou Pol Pot. L'écrivain britannique maintient notamment que les exactions commises sous le règne de Léopold II auraient réduit la population de l'État indépendant du Congo de moitié en près de quarante ans. Dans son ouvrage intitulé *Het nut van het verleden*⁹⁹, l'historien et journaliste Marc Reynebeau analyse les réactions suscitées par le film. Il parle d'une opinion publique en manque d'informations historiques sérieuses, fortement divisée entre conservateurs royalistes et anticolonialistes, vieux nostalgiques et jeunes curieux, flamands séparatistes et francophones unitaristes.

Autres réactions violentes à propos de notre passé colonial, celles de certaines communes flamandes qui, dès le printemps 2004, tentent de faire disparaître des statues érigées en l'honneur de Léopold II ou des noms de rues associés au souverain belge. Examen de conscience, destruction de preuves évoquant la culpabilité de la Belgique ou prétexte pour démolir les symboles d'une royauté largement stigmatisée ? Ce qui apparaît avant tout c'est le caractère polymorphe que prend le débat autour du passé colonial belge¹⁰⁰.

En janvier 2005, dans le cadre des festivités entourant le 175^{ème} anniversaire de la Belgique, le Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren inaugure une exposition qui ambitionne d'ouvrir les pistes d'une "nouvelle histoire coloniale"¹⁰¹. Les anciens d'Afrique attendent beaucoup de cette initiative qui s'inscrit dans la nouvelle orientation prise par le musée depuis son changement de direction en août 2001. En effet, l'arrivée de Guido Gryseels à la tête de l'institution scientifique a amorcé une phase d'introspection et de rénovation des lieux. Les anciens coloniaux se réjouissent également de la reprise d'un dialogue serein et constructif avec leurs associations. Si tout le monde s'accorde pour dire que cette exposition a le mérite d'exister, les réactions sont néanmoins très variées. La presse belge francophone souligne avant tout le courage de la Belgique à s'engager dans une "entreprise de décontamination qu'aucun autre pays européen n'a encore eu le courage d'effectuer"¹⁰². Si beaucoup reconnaissent que l'exposition est

99 MARC REYNEBEAU, *op.cit.*, p. 201.

100 "Fin avril 2004, le conseil communal de Saint-Nicolas-Waes entend des interpellations au sujet de la présence d'un portrait de Léopold II dans la salle où il se réunit. Dans la foulée, c'est l'appellation d'une avenue de la commune qui est mise en cause. (...) En novembre, c'est le conseil communal de la ville de Gand qui, à la demande des représentants du parti Spirit, décide de placer des panneaux d'information au pied de trois monuments coloniaux gantois. (...) À Ostende, la statue équestre de Léopold II, amputée d'une main par des protestataires, n'est pas restaurées sur décision du conseil communal. (...) À Blankenberge, le monument du Congo a été accompagné d'un panneau explicatif durant l'été 2004" (MICHEL DUMOULIN, *op.cit.*, p. 37).

101 JEAN-LUC VELLUT, "Introduction", in *Mémoire du Congo. Le temps colonial*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 2005, p. 18.

102 COLETTE BRAECKMAN, "Congo : la mémoire retrouvée", in *Le Soir*, 4.2.2005, p. 24.



- La statue équestre de Léopold II, le dos tourné à la foule en délire pendant les festivités organisées à l'occasion de la déclaration d'indépendance le 30 juin 1960. Les drapeaux de la nouvelle République démocratique du Congo sont hissés.
(Collection CEGES, photo n° 136.281)

arrivée à un consensus sur une lecture commune de la période coloniale, certains du côté congolais se posent tout de même la question de l'objectivité. Pour l'écrivain et poète Antoine Tshitungu Kongolo, le fait que l'exposition ait été placée dans le cadre d'une commémoration nationale introduit en effet un doute quant à son impartialité, notamment en ce qui concerne la mémoire de Léopold II et les intérêts de l'État belge¹⁰³. Dans la presse flamande, les avis sont plutôt critiques. Si beaucoup reconnaissent le mérite

¹⁰³ ANTOINE TSHITUNGU KONGOLO, "La mémoire du Congo : les manqués d'une expo", in *La Libre Belgique*, 27.4.2005 (www.lalibre.be).

de l'exposition, le journaliste et historien Marc Reynebeau rappelle néanmoins que le gros du travail reste à faire¹⁰⁴. Bambi Ceuppens estime de son côté que l'exposition n'a pas pris suffisamment de risques¹⁰⁵. Chez les anciens coloniaux, les positions sont également partagées. Les plus virulents estiment que "L'exposition sur le Congo colonial à Tervuren aura été extrêmement décevante" et que "la volonté de masquer les nombreuses réalisations belges était évidente"¹⁰⁶. D'autres paraissent plus modérés : "J'ai apprécié la présentation de l'histoire précoloniale, les différentes facettes de la colonisation. (...) À propos des mains coupées, j'ai apprécié la mise au point du prétendu 'génocide' (...) Mais dommage pour l'image choc ! J'ai moins apprécié l'accent mis sans cesse sur les erreurs de la colonisation qui laissent penser que c'est le fait des coloniaux alors que toutes les décisions importantes étaient prises par des Belgicains planqués à Bruxelles"¹⁰⁷. Quoiqu'il en soit, le contenu de l'exposition est loin de susciter un consensus général, révélant la difficulté d'initier un débat serein sur la problématique coloniale.

Quelques mois après la projection du film de Peter Bate, une pièce de théâtre intitulée *King Leopold II* provoque également l'émoi dans les milieux coloniaux¹⁰⁸. Elle s'inspire du pamphlet publié en 1907 par l'écrivain américain Mark Twain sur les dérives du régime léopoldien dans l'État indépendant du Congo. Avant même le lancement de la pièce, des 'anciens' demandent que les représentations soient annulées. L'Union royale belge pour les pays d'outre-mer se dit scandalisée que "le théâtre de la place des Martyrs puisse prêter la main, la voix et le talent de (ses) acteurs à une œuvre insultante...non seulement à l'égard d'une personne bien en peine de se défendre et dont la famille, par disposition d'État, est contrainte au silence, mais aussi, et la chose nous paraît insultante, à l'égard de notre pays"¹⁰⁹. La pièce ne sera pas annulée et un débat sera organisé pour permettre aux protestataires de s'exprimer.

En avril 2005, la Cinémathèque royale et le Palais des beaux-arts organisent une soirée alliant littérature et cinéma colonial. Six écrivains francophones et néerlandophones¹¹⁰ sont invités à choisir un court métrage réalisé entre 1920 et 1960 et à rédiger un texte à partir de ce dernier. L'idée est d'apporter un "regard novateur sur ces films naïfs ou largement imprégnés de l'idéologie coloniale". Le résultat donne des textes souvent critiques, parfois accusateurs, toujours anachroniques tant les mentalités ont évolué.

104 MARC REYNEBEAU, "Het einde van de vriestijd", in *De Standaard*, 7.2.2005 (www.standaard.be).

105 BAMBI CEUPPENS, "Eens kolonisor, altijd kolonisor", in *De Standaard*, 8.2.2005 (www.standaard.be).

106 JEAN-MARC GOFFART, "Le Congo à Tervuren", in *Revue du CRACT*, n° 131, 12.2005, n.p.

107 BRUNO VAN MOL, "Quelques critiques sur l'exposition", in *Revue de l'ARAOM*, n° 100, 11.2005, n.p.

108 Pièce jouée au Théâtre des martyrs à Bruxelles du 22 février au 26 mars 2005 – Mise en scène de Jean-Michel D'Hoop et adaptation scénique de Jean-Pierre Orban.

109 C. LE, "Pas de devoir de mémoire sans la liberté de blâmer", in *La Libre Belgique*, 25.2.2005 (www.lalibre.be).

110 Jef Geeraerts, Kristien Hemmrechts, David Van Reybrouck, Philippe Blashand, Caroline Lamarche & Carl Novac.

Ici encore, l'histoire coloniale est présentée à la lumière du climat dénonciateur qui caractérise le tournant du 21^{ème} siècle.

Depuis le début des années nonante, les anciens coloniaux se plaignent également de l'agressivité des médias à leur égard. Les périodiques associatifs regorgent en effet de réactions, d'articles justificateurs et d'argumentaires rationnels qui tentent de répondre aux critiques émises par des organes de presse ou des émissions télévisées. Des appels sont lancés aux membres pour faire pression sur les médias. En outre, les courriers des lecteurs des principaux journaux accueillent régulièrement les propos de coloniaux mécontents.

Plusieurs ouvrages ont également provoqué la colère des anciens d'Afrique ces dernières années. Daniel Vangroenweghe et Jules Marchal sont les deux premiers à avoir révélé les atrocités du régime de Léopold II au Congo au milieu des années quatre-vingt¹¹¹. Curieusement, leurs révélations sont passées pratiquement inaperçues. En 1998, l'ouvrage d'Adam Hochschild, *Les fantômes du roi Léopold II. Un holocauste oublié*¹¹², aura nettement plus de succès et suscitera l'émoi dans les milieux d'anciens coloniaux. Le journaliste américain y développe la thèse selon laquelle le roi Léopold II aurait commis en Afrique centrale le premier holocauste de l'histoire contemporaine. Il dresse le portrait d'un souverain mégalomane, cruel et exploiteur. Or, la particularité de cet ouvrage ne réside pas dans les faits qui y sont exposés – puisqu'ils étaient déjà connus¹¹³ – mais dans les réactions d'indignation qu'il provoque, tant dans les milieux coloniaux que dans l'opinion publique belge. En 2002, c'est au tour de Lucas Catherine, écrivain et cinéaste belge, de publier un livre polémique sur la question intitulé *Bouwen met zwart geld : de groothedswaanzin van Leopold II*¹¹⁴. Sa traduction française sort dans les jours qui suivent la diffusion du film de Peter Bate¹¹⁵. L'auteur y accuse notamment "le roi bâtisseur" d'avoir utilisé l'argent issu de l'exploitation du Congo pour assouvir ses fantasmes architecturaux.

D'autres ouvrages, non liés aux exactions commises sous le régime léopoldien, vont venir bousculer l'imaginaire des anciens coloniaux. La journaliste Colette Braeckman, spécialiste de l'Afrique, devient l'une de leurs principales bêtes noires pour ses opinions

111 DANIEL VANGROENWEGHE, *Du sang sur les lianes*, Bruxelles, Didier Hatier, 1986; JULES MARCHAL, *E.D. Morel tegen Leopold II en de Kongostaat*, Berchem, EPO, 1985; DANIEL VANGROENWEGHE, *Rood Rubber : Léopold II en zijn Congo*, Leuven, Van Halewyck, 2004.

112 ADAM HOCHSCHILD, *Les fantômes du roi Léopold. Un holocauste oublié*, Paris, Belfond, 1998. – Version anglaise : *King Leopold's Ghost. A Story of Greed, Terror and Heroism in Colonial Africa*, New York, Houghton Mifflin Company, 1998.

113 Voir à ce propos PHILIPPE MARÉCHAL, "La controverse sur Léopold II et le Congo dans la littérature et les médias. Réflexions critiques", in *La mémoire du Congo...*, p. 43-50.

114 LUCAS CATHERINE, *Bouwen met zwarte geld : de groothedswaanzin van Leopold II*, Anvers, Hadewijch/Houtekiet, 2002.

115 LUCAS CATHERINE, *Léopold II. La folie des grandeurs*, Bruxelles, Luc Pire, 2004.



• Des para-commandos belges protègent une maison de coloniaux contre les pillages, 10 juillet 1960.
(Collection CEGES, photo n° 142.404)

sur la responsabilité du passé colonial dans les crises actuelles du continent africain. En 1991, son ouvrage consacré au parcours de Mobutu évoque notamment la responsabilité de l'État belge dans l'assassinat de Lumumba et les soutiens occidentaux – dont celui du roi Baudouin – qui furent accordés au président zaïrois pendant de longues années ¹¹⁶. En 1994, elle retrace l'histoire du génocide rwandais et accuse le colonisateur belge d'être à la base de la haine ethnique qui a provoqué les massacres de Tutsis ¹¹⁷. À titre d'exemple, voici les termes utilisés par Maurice Lenain, chantre de la colonisation, après la sortie en 1996 de son ouvrage relatant les racines de la violence au Congo, au Rwanda et au Burundi : "Elle a encore remis cela ! Mais qui ? Mais Elle voyons. Elle. La seule unique. L'EX CATHEDRA faite femme. La spécialiste altière du présent africain qui regarde le passé congolais dans le rétroviseur déformant de ses préjugés. COLETTE, l'Augure Vespéral. (...) Boucs émissaires permanents de sa vindicte partielle, l'Administration de la Tutelle et les Missions sont à nouveau attaquées avec la même absence d'arguments cohérents, le même amalgame d'idées préconçues mais tellement commodes" ¹¹⁸. En 1999, c'est Ludo de Witte qui occupe le devant de la scène avec son ouvrage controversé sur l'assassinat de Lumumba ¹¹⁹. Son travail donnera lieu à la mise sur pied de la fameuse

¹¹⁶ COLETTE BRAECKMAN, *Le dinosaure. Le Zaïre de Mobutu*, Paris, Fayard, 1991.

¹¹⁷ ID., *Rwanda. Histoire d'un génocide*, Paris, Fayard, 1994.

¹¹⁸ MAURICE LENAIN, "Elle a encore remis cela", in *Revue de l'Association royale des anciens du Congo et du Ruanda-Urundi (CONGORUDI)*, n° 119, 1.1997, p. 23.

¹¹⁹ LUDO DE WITTE, *L'assassinat de Lumumba*, Paris, Karthala, 2000; ID., *De moord op Lumumba*, Van Halewyck, 2004.

commission Lumumba. Enfin, en 2003, l'anthropologue belge Bambi Ceuppens¹²⁰ publie deux ouvrages qui provoquent l'indignation dans les milieux coloniaux. *Onze Congo ? Congolezen over de kolonisatie* et *Congo Made in Flanders ? Koloniale Vlaamse visies op 'blank' en 'zwart' in Belgisch Congo* abordent tous deux la question des rapports entre colonisateurs et colonisés, sujet particulièrement sensible chez les anciens d'Afrique. L'auteur y présente un portrait peu flatteur de la population européenne et des Belges en particulier.

Il est intéressant de constater que, dans la plupart des cas, les ouvrages ayant suscité le plus de réactions chez les anciens du Congo et du Ruanda-Urundi résultent rarement d'une approche historique. Cette observation, loin de fustiger le travail des autres disciplines, est surtout révélatrice des lacunes d'une école historique qui a négligé pendant longtemps l'étude de la période coloniale¹²¹, de la difficulté des historiens à communiquer les résultats de leur travail à la sphère publique. Il semble néanmoins qu'une nouvelle approche du passé colonial, rendue possible par l'éloignement de la période étudiée, se dessine au sein des différentes universités belges. Il faut noter également que les anciens coloniaux font régulièrement l'amalgame entre la production historiographique et les ouvrages à grande diffusion dont il est question ci-dessus. Cette confusion amène une partie d'entre eux à considérer que l'ensemble de la production historique sur la colonisation est nécessairement erronée pour peu que l'initiative émane de personnes qui n'ont pas vécu l'aventure coloniale. Eux seuls détiendraient donc un 'savoir juste' sur la réalité du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Parmi les réactions négatives à notre enquête, beaucoup allaient précisément dans ce sens : "À la lecture du questionnaire, on se rend compte de la difficulté pour les personnes qui n'ont pas vécu au Congo de concevoir ce qu'était la vie coloniale et en conséquence de rédiger un questionnaire sur la vie coloniale" ou plus virulent "ces braves gens du CEGES veulent tout expliquer, mais c'est encore une de ces études menées par des belgicains qui savent tout sur le Congo où ils n'ont jamais mis les pieds !". Ce type de discours se retrouve également dans les périodiques associatifs : "Comment, plus de quarante ans plus tard, certains qui n'y étaient même pas, peuvent-ils encore et encore réécrire l'histoire de cette façon. C'est écoeurant !" De même, l'un des objectifs de la récolte de témoignages entamée par l'asbl mémoires du Congo consiste à dispenser ce qu'ils appellent "la vraie connaissance du Congo"¹²². Les nombreuses conférences et monographies d'anciens coloniaux qui ont vu le jour ces dernières années témoignent également d'une volonté de réécrire l'histoire à leur manière. La plupart d'entre eux estiment qu'il y va de leur crédibilité de "rester vigilants face à la Vérité historique et d'appréhender des événements qui se sont déroulés il y a plus d'un siècle avec un minimum d'objectivité"¹²³. Il s'agit

120 BAMBİ CEUPPENS, *op.cit.*

121 Retenons tout de même les travaux essentiels de Jean Stengers, Jean-Luc Vellut et Jan Vansina pour les décennies qui ont directement suivi l'indépendance.

122 *Revue du CRACT*, 10-12.2002, n.p.

123 Éditorial de la revue *KISUGULU*, 8.2004, n° 89.

bien entendu d'un discours totalement contradictoire puisque la neutralité à laquelle ils aspirent s'avère par définition impossible du fait de leur implication dans les événements.

Au-delà de l'examen critique de la colonisation opérée par le monde culturel et médiatique, la sphère institutionnelle et politique a également entamé une remise en cause de l'histoire coloniale belge depuis le début des années nonante. L'élément principal ayant favorisé ce retour introspectif sur la colonisation découle directement des changements politiques opérés en Belgique à la fin des années nonante avec le renvoi des sociaux-chrétiens dans l'opposition après les législatives de 1999. En effet, la famille catholique avait été au centre du pouvoir décisionnel tant en matière de politique coloniale que de décolonisation; la nouvelle coalition libérale-socialiste-écologiste cherche donc à se démarquer en encourageant une série de manifestations mémorielles ayant trait notamment à la colonisation.

En outre, le nouveau ministre des Affaires étrangères, le libéral Louis Michel, réoriente la politique étrangère du pays. Les rapports entre la Belgique et ses anciennes colonies en sont considérablement modifiés. Alors que jusque-là, les autorités belges n'avaient pas véritablement développé de politique en faveur du continent africain, Louis Michel favorise une stratégie de dialogue avec les dirigeants des anciens territoires belges d'Afrique centrale. Parallèlement, il inaugure également une remise en cause politique et institutionnelle de la colonisation, s'inscrivant dans la volonté du nouveau gouvernement de défendre les droits de l'homme à travers le monde. Or, la stigmatisation de la violation des droits humains implique que la Belgique balaye d'abord devant sa porte en réexaminant son passé, sous peine de perdre toute crédibilité¹²⁴. Valérie Rosoux, chargée de recherche au Centre d'études des crises et des conflits internationaux à l'Université catholique de Louvain, met également en avant la volonté du gouvernement belge de relever l'image de la Belgique après l'affaire Dutroux et la crise de la dioxine. Ainsi, "l'adoption de législation très en pointe dans le domaine du droit international, le caractère volontariste de certaines revendications concernant le commerce illicite des armes légères ou l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires"¹²⁵ poursuivraient l'ambition de donner de la Belgique une image forte et sympathique.

La commission parlementaire mise sur pied pour faire la lumière sur l'assassinat de dix 'Casques bleus' belges au Rwanda et sur les responsabilités de la Belgique dans

124 VALÉRIE ROSOUX, "La Belgique et la diplomatie 'éthique' : forces et limites d'une image", in *Esprit*, n° 280, 12.2001, p. 198-205.

125 VALÉRIE ROSOUX, "La 'diplomatie morale' de la Belgique à l'épreuve", in *Critiques internationales*, n° 15, 2002-2, p. 25-32.

le génocide de 1994 constitue la première étape de ce retour institutionnel et politique sur le passé colonial de notre pays¹²⁶. Entre février et décembre 1997, des dizaines de témoins et d'experts ont été auditionnés par la Commission. Alors que certains ont tenté de souligner les bienfaits de l'œuvre coloniale, d'autres ont mis en avant le rôle joué par l'ancienne métropole dans la construction d'identités ethniques antagonistes qui allait mener au génocide de 1994. Suite aux conclusions de l'enquête parlementaire qui mettent en évidence la responsabilité de l'État belge dans le drame rwandais, le Premier ministre Guy Verhofstadt présente ses excuses aux victimes du génocide lors d'un voyage commémoratif à Kigali organisé au printemps 2000 : "J'assume ici devant vous la responsabilité de mon pays, des autorités politiques et militaires belges. (...) Au nom de mon pays, au nom de mon peuple, je vous demande pardon"¹²⁷. Derrière cette repentance apparaît également un fort sentiment de culpabilité pour les fautes commises par le passé et dont les conséquences ont pu avoir un impact considérable sur l'histoire contemporaine du Rwanda. En juin 2001, le procès devant la cour d'assises de Bruxelles de deux religieuses, d'un universitaire et d'un intellectuel, accusés de participation active au génocide, rappelle à nouveau les responsabilités historiques de la Belgique dans les conflits qui secouent l'Afrique centrale. Les conclusions du réquisitoire de l'avocat général affirment notamment : "La Belgique, en tant qu'ancienne puissance coloniale, porte une responsabilité morale pour avoir, par exemple, institué la carte d'identité, et avoir ainsi rendu permanente la distinction entre ethnies. C'est un fait avéré"¹²⁸.

Du côté du Congo, c'est la commission Lumumba qui inaugure la nouvelle orientation de la politique africaine de notre pays. Instituée par la Chambre au mois de mai 2000, elle a pour mission d'évaluer la responsabilité éventuelle de nos autorités politiques dans l'assassinat de l'ex-Premier ministre congolais Patrice Lumumba. En novembre 2001, la Commission produit un rapport qui démontre l'opposition du gouvernement belge à Patrice Lumumba et sa volonté d'emprisonner le leader congolais. Sans statuer sur la responsabilité juridique des autorités de l'époque, dont il n'est pas prouvé qu'elles aient donné l'ordre de tuer Patrice Lumumba, les conclusions du groupe de travail

126 Bien qu'instaurée sous la précédente législature alors qu'Eric Derycke était à la tête du Ministère des affaires étrangères, la Commission n'a vu le jour qu'après de nombreuses pressions exercées par l'opinion publique, les familles des 'Casques bleus' assassinés et les libéraux avec à leur tête Alain Destexhe qui en est d'ailleurs l'initiateur. Dans son ouvrage *Influences parallèles* consacré à l'Internationale démocrate chrétienne au Rwanda, Léon Saur a mis en lumière les manœuvres politiques des sociaux-chrétiens, qui ont tenté d'empêcher la mise en place de cette commission. Sa création en février 1997 apparaît donc comme un élément précurseur de la politique qui sera menée à partir de 1999 par le nouveau ministre libéral.

127 Discours prononcé par le Premier ministre belge Guy Verhofstadt au Rwanda le 7 avril 2000 (www.diplomatie.be/kigalifr).

128 Conclusions du réquisitoire de l'avocat général dans le cadre du procès de quatre génocidaires rwandais qui s'est tenu à la cour d'assises de Bruxelles du 17 avril au 18 juin 2001, 22.5.2001 (www.assisesrwanda2001.be/090205.html).

se contentent de définir une “responsabilité morale” dans les faits qui ont conduit à l’assassinat du Premier ministre congolais. En février 2002, au cours d’un débat parlementaire portant sur les conclusions de l’enquête, Louis Michel présente ses excuses au peuple congolais et à la famille de Patrice Lumumba : “Le gouvernement estime qu’il est indiqué de présenter à la famille de Patrice Lumumba... et au peuple congolais ses profonds et sincères regrets. (...) Certains membres du gouvernement d’alors et certains acteurs belges de l’époque portent une part irréfutable de responsabilités dans les événements qui ont conduit à la mort de Patrice Lumumba”¹²⁹. Après la clôture des travaux de la Commission, le ministre des Affaires étrangères suggère la création d’une fondation Patrice Lumumba. L’initiative vise à “constituer l’amorce d’un nouveau dialogue belgo-congolais, fondé sur l’égalité et le respect mutuel, qui s’inscrirait dans le plan d’action gouvernemental pour l’Afrique centrale”¹³⁰. Mais les anciens coloniaux réagissent négativement à l’annonce de cette proposition. Ils constituent un groupe de travail intitulé Mémoire et Dignité dont l’un des objectifs est de rédiger un manifeste qui sera signé par les principales associations représentant le milieu et envoyé à cinq cents personnalités du monde politique, universitaire, scientifique, culturel et médiatique. Un exemplaire est également envoyé à la famille royale¹³¹ et un déjeuner est organisé avec la presse. Les sympathisants de ce manifeste estiment que la démarche du gouvernement est choquante à plusieurs égards. Pour commencer, ils considèrent que “les témoignages et les preuves formelles concordent pour désigner Patrice Lumumba et son gouvernement comme les auteurs principaux de l’incitation à la violence, tant contre les Européens que contre les opposants politiques africains, qui s’est déchaînée partout dans la période qui a suivi la déclaration de l’indépendance du Congo, en particulier au Kasai”. D’autre part, ils avancent que “les données relatives aux conséquences directes et indirectes de cette attitude, endurées tant par les ressortissants belges et européens que par les populations congolaises, n’ont pas été suffisamment mises à la disposition des membres de la commission de la Chambre”¹³². Enfin, ils affichent leur volonté “de ne pas accepter que soit ternie, une fois de plus, la mémoire de l’œuvre de la Belgique en Afrique centrale”¹³³. Leurs revendications sont relayées à la Chambre par les députés CDH Jacques Lefèvre et *SPIRIT* Ferdy Willems, mais sans que les deux politiciens ne prennent de positions radicales¹³⁴. Par contre, leurs

129 Communiqué de presse des Nations-Unies, Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA), Réseau d’information régionaux intégré (IRIN), 6.2.2002 (www.afrology.com/pol/lumumb3.html).

130 Interpellation de la députée Leen Laenens (AGALEV-ECOLO), in *Compte rendu de séance de la Commission des relations extérieures de la Chambre des représentants de Belgique*, lundi 25.3.2002, p. 10.

131 *Bulletin du Cercle royal des anciens d’Afrique de Charleroi-Thuin* (CRACT), 4-5.2002, n.p.

132 *Bulletin du CRACT*, 4-5.2002, n.p.

133 *Bulletin de l’Association royale des anciens d’Afrique et d’Outre-mer de Liège* (ARAOM), n° 88, 8.2002, n.p.

134 Question adressée au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères par Jacques Lefèvre (CDH) et Ferdy Willems (*SPIRIT*) au sujet de la création d’une fondation en l’honneur de Patrice Lumumba, Chambre des représentants de Belgique, 5.6.2002 (<http://users.skynet.be/wihogora/irin-lumumba-060202.htm>).



• Des Belges fuyant les troubles dans l'ancienne colonie, Brazzaville, 10 juillet 1960.
(Collection CEGES, photo n° 136.411)

doléances sont largement défendues par Francis Van den Eynde du *Vlaams Blok* : “Ceux qui ont vécu cette période ont sans doute des choses une autre vision que les auteurs d’hagiographies de Patrice Lumumba. Gardons-nous de sanctifier celui-ci car son comportement fut loin d’être irréprochable. Aussi n’y a-t-il aucune raison de créer une fondation Patrice Lumumba et d’y allouer des fonds. Si je lance cet appel, c’est précisément par respect pour les victimes belges de la lutte indépendantiste au Congo”¹³⁵. Il est en tout cas paradoxal de constater qu’un parti prônant la fin de la

¹³⁵ Interpellation du député Francis Van den Eynde (*Vlaams Blok*), in *Compte rendu de séance de la Commission des relations extérieures de la Chambre des représentants de Belgique*, lundi 25.3.2002, p. 7.

Belgique unitaire se manifeste précisément comme porte-parole d'une population qui y puise ses bases identitaires. De toute façon, il semble que l'idée de la fondation ait été définitivement abandonnée.

XI. Mise en contexte d'une mémoire en quête de réhabilitation

Les premiers résultats de notre enquête, et leur contextualisation, ont montré que les anciens coloniaux avaient multiplié ces dernières années les actions visant à défendre leurs intérêts moraux et à mettre en avant les bienfaits de la colonisation. L'analyse de l'évolution du monde associatif montre clairement qu'il existe une corrélation temporelle entre ce phénomène et l'accroissement des critiques à l'égard de la période coloniale. Or, aucune de ces critiques ne s'adresse directement aux anciens coloniaux, ni dans les thématiques abordées ni dans les périodes visées. En effet, jusqu'à présent, à l'exception de l'affaire Lumumba, les reproches émis à l'égard de la colonisation ont porté principalement sur l'État indépendant du Congo et sur les premières années de la colonie. En outre, elles s'adressent essentiellement aux responsables politiques (Léopold II, l'administration coloniale qui a institué la carte d'identité au Ruanda-Urundi en 1934 et les autorités en charge du processus d'indépendance) et non à la population d'outre-mer. D'ailleurs, aucune des composantes principales de la mémoire des anciens coloniaux ne répond directement aux accusations. Il faut donc chercher ailleurs les raisons fondamentales qui ont amené à la construction d'un discours de légitimation et de victimisation chez les anciens coloniaux. L'un des éléments de la problématique réside selon nous dans l'effondrement, depuis les années soixante, du socle identitaire de la génération des anciens coloniaux, reposant non seulement sur l'aventure coloniale mais également sur les éléments constitutifs de la Belgique de papa (catholique, unitariste et royaliste).

En effet, dans sa thèse consacrée aux *Manifestations publiques du lien colonial entre la Belgique et le Congo*¹³⁶, Nathalie Tousignant relève l'importance du lien entre l'aventure coloniale et le nationalisme belge. Dans une étude récente, Laurent Licata et Olivier Klein soulignent également la symbiose entre identité des anciens coloniaux et identité nationale belge¹³⁷. Si l'on ne peut pas vraiment parler en Belgique de ferveur coloniale, notamment parce que l'entreprise n'est pas portée à l'origine par l'ensemble de la société mais par un acteur individuel, le roi Léopold II, la politique mise en place par les autorités vise dès le départ explicitement à faire du Congo "une œuvre nationale de civilisation et de mise en valeur". Cela signifie que les Européens qui partent pour le Congo ont pour mission d'assurer la promotion des valeurs et des

136 NATHALIE TOUSIGNANT, *Les manifestations publiques...*

137 LAURENT LICATA & OLIVIER KLEIN, *op.cit.*

idéaux attachés à la Belgique ¹³⁸. Comme le montre Guy Vanthemsche dans le volume de la *Nouvelle Histoire de Belgique* consacré au Congo ¹³⁹, cet objectif a été poursuivi de plusieurs manières. Pour commencer, la politique d'évangélisation a favorisé avant tout l'installation de missionnaires belges. Les responsables politiques ont également fait en sorte que le développement économique du Congo demeure essentiellement entre les mains d'entreprises à capitaux nationaux. Enfin, l'administration a été exclusivement marquée du sceau belge, avec la volonté d'inculquer aux élites indigènes une fidélité totale à la Belgique. La présence des coloniaux dans les territoires d'outre-mer est donc intrinsèquement liée à leur identité belge. En outre, le Congo ne représente alors pas seulement une 10^{ème} province pour notre pays mais également le complément indispensable permettant d'offrir une contribution honorable à la victoire alliée durant la Seconde Guerre mondiale ¹⁴⁰ et de sauvegarder ainsi l'intégrité de la patrie. Cet attachement patriotique des anciens coloniaux est visible à plusieurs niveaux. D'abord, il n'est pas rare qu'ils se réunissent devant des monuments patriotiques en l'honneur des Belges ayant participé à l'une ou l'autre des deux guerres mondiales. Il est également fréquent que des associations patriotiques se joignent aux cérémonies rappelant la colonisation. De même, les anciens coloniaux participent régulièrement aux commémorations du 11 novembre ou de la fête nationale, le 21 juillet. Enfin, certaines associations sont bien évidemment très fières lorsqu'elles obtiennent la qualification de 'royale'. La réaction du président de l'Union royale des fraternelles coloniales après l'obtention de ce précieux titre résume parfaitement cet attachement : "Il va sans dire que tous, du Président d'honneur au dernier membre sympathisant, nous ressentons une grande fierté en apprenant cette importante nouvelle. Reste maintenant à nous montrer dignes de cet honneur en poursuivant notre soutien sans faille à notre Souverain, sa Famille et ce Pays si décrié mais toujours envié par les citoyens de tant d'autres nations !" ¹⁴¹.

Mais en l'espace de trois décennies, le paysage institutionnel de la Belgique s'est profondément modifié. Le processus de déconstruction de l'Etat entamé au début des années soixante s'est progressivement renforcé. La loi de 1962 fixant la frontière linguistique entre la Flandre et la Wallonie est la première marque de cette évolution. Or, le fait qu'elle suit de peu l'effondrement de l'empire colonial belge n'est pas sans conséquence. La perte de l'assise congolaise et les perspectives d'affaiblissement de la nation sont alors perçues par un grand nombre d'anciens coloniaux comme un effondrement de leurs valeurs. Fermement attachés à l'unité nationale, ils vivent le fractionnement de la Belgique comme une menace pour leur identité.

138 Voir notamment JEAN STENGERS, *Congo, mythes et réalités : 100 ans d'histoire*, Paris/Louvain-la-Neuve, Duculot, 1989.

139 GUY VANTHEMSCHE, *op.cit.*

140 Notamment via la production massive de matières premières – dont l'uranium qui a servi à la fabrication de la bombe atomique lancée sur Hiroshima le 6 août 1945 – et via la participation de la Force publique aux combats en Éthiopie et en Afrique du Nord.

141 "Éditorial", in *Makambo ya Bisu*, revue de l'URFRACOL, n° 144, 9.1997.

Sur le plan international, la dernière décennie du 20^{ème} siècle marque la poursuite de la construction européenne. Avec le renforcement des pouvoirs de l'Europe, c'est la souveraineté nationale des Etats qui s'affaiblit. En outre, les régions en profitent pour s'affirmer davantage face à leur État national en prenant Bruxelles comme interlocuteur. Les coloniaux sentent à nouveau leur identité patriotique menacée. O.G. Libotte, rédacteur assidu des revues d'anciens coloniaux et fervent défenseur de la mémoire coloniale, déclare à ce sujet en décembre 1998 : "Qu'est devenue la si forte identité nationale de notre enfance ? S'y sont ajoutées la régionale, la communautaire et l'euro-péenne, sans que l'on sache très bien celle qui prédomine"¹⁴².

Les années nonante sont également marquées par la perte de plusieurs symboles de l'identité nationale, ce qui provoque autant de mini-cataclysmes fragilisant le système de valeurs défendu par les anciens coloniaux. Le premier d'entre eux est la suppression du service militaire obligatoire le 31 décembre 1992. Garante de la liberté de la nation aux yeux d'une génération ayant connu les affres de la Seconde Guerre mondiale, l'armée apparaît comme l'emblème d'un État puissant. Son érosion vient donc renforcer l'image d'une nation chaque jour plus affaiblie. Suivent ensuite le décès du roi Baudouin et la faillite de la Sabena.

Le 31 juillet 1993, Baudouin Ier décède brutalement des suites d'un arrêt cardiaque. Sa disparition émeut une grande partie de l'opinion publique. Cinq cent mille personnes lui rendent un dernier hommage devant les grilles du palais royal. Au milieu de cette foule, les 'anciens' du Congo se sentent un peu orphelins. Si la colonisation belge est intrinsèquement liée au nationalisme, elle l'est encore davantage à la royauté. Car c'est à Léopold II que les anciens coloniaux doivent l'expansion de la Belgique d'outre-mer. Ils lui consacrent d'ailleurs un véritable culte. Cet attachement au fondateur de l'empire colonial impose aux anciens d'Afrique une allégeance indéfectible au Palais. D'où l'émotion ressentie lorsque la dynastie est ébranlée. Mais le décès du roi Baudouin ne représente pas uniquement la perte d'un membre de la famille royale. Les anciens coloniaux y voient surtout la disparition de 'leur' souverain. Car le successeur de Léopold III est le monarque de la dernière décennie du Congo belge, et par conséquent celui de la dernière génération des coloniaux. En outre, Baudouin a toujours gardé des contacts très étroits avec l'Afrique centrale, développant même des liens d'affection avec l'ancien dictateur zaïrois, Joseph Mobutu¹⁴³. Alors que les griefs des anciens d'Afrique sont généralement nombreux à l'égard des politiciens en charge de la décolonisation, l'attachement à la famille royale écarte d'emblée toute condamnation à l'égard de Baudouin Ier qui est pourtant l'un des premiers – il intervient dans ce sens dès janvier

¹⁴² O.G. LIBOTTE, "Durant notre enfance", in *Revue de l'Amicale des anciens d'Afrique de la Famenne et Environs (AMANAf)*, n° 38, 4/1998, n.p.

¹⁴³ MARC REYNEBEAU, *Histoire belge. 1830-2005*, Bruxelles, Racine, 2005.

1959 – à évoquer l'idée de la nécessité de mener le Congo à son indépendance "sans atermolement funeste et sans précipitation inconsidérée"¹⁴⁴.

Autre élément qui fragilise les repères de cette génération, la faillite de la Sabena en novembre 2001. Avec la chute de la compagnie nationale d'aviation, ce n'est pas seulement l'un des emblèmes de la nation belge qui disparaît à ses yeux mais bien l'une des figures qui rattachait encore la Belgique à son passé colonial. En effet, "Le Congo a toujours occupé une place importante dans l'histoire de l'aéronautique belge"¹⁴⁵. Ainsi, le développement d'un réseau congolais aurait été initialement privilégié au détriment des lignes européennes en raison des intérêts coloniaux de ses principaux actionnaires¹⁴⁶. En outre, l'ouverture de nouvelles voies de communication vers l'Afrique a constitué pour les autorités belges tant un moyen d'encourager les candidats potentiels à s'installer au Congo qu'un instrument de contrôle des différentes parties du territoire. Mais au-delà de son lien avec l'histoire générale du Congo, la Sabena évoque également chez les 'anciens' des moments cruciaux de leur existence en Afrique. En effet, si l'avion n'est pas le seul moyen de transport pour atteindre les colonies, il est néanmoins l'un des plus utilisés à l'époque. Alors que le Congo compte 112.000 blancs en 1959, la compagnie aérienne enregistre la même année 81.675 passagers¹⁴⁷. D'autre part, au lendemain de l'indépendance, le gouvernement belge fait appel à la Sabena pour évacuer les ressortissants qui souhaitent se soustraire à une situation devenue vite problématique. "Entre le 9 et le 28 juillet, la compagnie évacue plus de 25.000 personnes vers la Belgique.(...) Elle participe également au transport des troupes belges qui se rendent dans l'ex-colonie"¹⁴⁸.

Les années nonante se signalent aussi par le discrédit qui frappe le monde politique et l'image négative de la Belgique qui en résulte. L'assassinat d'André Cools¹⁴⁹, l'affaire Augusta¹⁵⁰, les malversations de l'INUSOP¹⁵¹, les escroqueries à la SMAP¹⁵² et l'affaire

144 ISIDORE NDAYWEL È NZIEM, *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République Démocratique*, Bruxelles, Duculot, 1998.

145 GUY VANTHEMSCHÉ, *La Sabena, l'aviation commerciale belge, 1923-2001. Des origines au crash*, Bruxelles, De Boeck, 2002, p. 60.

146 De puissantes banques mixtes contrôlant de nombreuses entreprises minières et agricoles au Congo. GUY VANTHEMSCHÉ, *op.cit.*, p. 62.

147 *Idem*, p. 122.

148 *Idem*, p. 162.

149 Le 18 juillet 1991, le ministre d'État et ancien leader du parti socialiste, André Cools, est assassiné à Liège par deux Tunisiens commandités par des éléments mafieux proches du cabinet d'un ministre socialiste...

150 Augusta est une société italienne accusée d'avoir versé des commissions au Parti socialiste pour l'obtention d'une commande de 45 hélicoptères. Cette affaire pose la question du financement des partis.

151 L'INUSOP est un institut de sondage d'opinion qui surfacturait certains contrats à l'État et reversait une partie de ses bénéfices au Parti socialiste.

152 En 1994, Léon Lewalle, directeur général de la Société SMAP-assurances (Société mutuelle des assurances publiques), est inculpé pour faux et usages de faux, escroquerie et détournement de fonds.



Les Familles de nos Compatriotes massacrés au Congo ;
Les orphelins de ces victimes ;
Les femmes violées au Congo ;
Les Colons-Coloniaux ayant tout perdu au Congo ;
Les porteurs de rentes du Congo ;
Les Contribuables belges ;
La population belge,
ont la douleur de vous faire part de l'ingratitude de

DAME BELGIQUE

leur grand-mère, mère et protectrice naturelle.

Vous êtes priés de bien vouloir aider les victimes pour que justice leur soit rendue et de ne jamais oublier...

R. I. P.

• Un indice de l'amertume des anciens coloniaux vis-à-vis de l'État belge.
(Extrait de la Revue des vétérans coloniaux, 1966)

Dutroux¹⁵³ mettent en avant les faiblesses et les dysfonctionnements des structures dirigeantes¹⁵⁴. Non seulement ces périodes de crise remettent en cause l'intégrité de la patrie mais elles voient en outre ressurgir chez les anciens coloniaux leurs vieilles contrariétés. En effet, la rancœur entretenue à l'égard des hommes politiques qui "n'ont pas été capables" de gérer la crise de l'indépendance refait surface au vu des maladroites gouvernementales répétées de ces années-là. Les propos de F. Gérard, président de l'asbl Otraco-Afrique, au sujet des affaires Dutroux et Cools en mars 1997 confirment cette attitude : "La nature des faits, les lacunes des enquêtes, les zones d'ombre qui, au moment où nous écrivons ces lignes, entourent encore ces deux affaires provoquent un profond malaise dans l'opinion et une perte de confiance dans nos institutions et les responsables de leur fonctionnement"¹⁵⁵.

La fédéralisation de la Belgique, la construction européenne, le décès du roi Baudouin, les affaires qui secouent le monde politique belge dans les années nonante et la faillite de la Sabena représentent autant d'éléments déstabilisateurs de l'identité nationale belge et donc du terreau identitaire de l'ancien colonial. Néanmoins, les résultats de l'enquête que nous avons menée pourraient témoigner d'une réalité moins uniforme. En effet, la problématique de l'identité belge a été abordée dans notre enquête via la question du modèle politique préconisé pour notre pays. Or, un écart important apparaît entre les réponses des francophones et des néerlandophones. Les premiers défendent à 56 % une *Belgique unitaire, bilingue, sans division régionale* contre 19 % seulement pour les autres. Une grande majorité des néerlandophones optent au contraire pour un *système fédéral tel qu'il est appliqué actuellement* ou un *confédéralisme inspiré du modèle suisse*. Ces résultats ne sont ni plus ni moins que le reflet de la divergence générale d'opinion entre le nord et le sud du pays sur la question. Néanmoins, ils incitent à penser que la disparition progressive des éléments constitutifs de la Belgique de papa devrait avoir eu moins d'impact sur le discours des néerlandophones que sur celui des francophones. Or, notre enquête ne démontre pas de disparités substantielles, mis à part pour la question de la réinsertion. L'anthropologue Bambi Ceuppens conclut également au terme de ses recherches qu'il n'existerait pas de discours flamand spécifique sur la colonisation¹⁵⁶. Ceci dit, le nombre peu élevé de néerlandophones ayant répondu au questionnaire pourrait nuire à leur représentativité. On pourrait donc imaginer que le discours des anciens coloniaux du nord du pays se démarque en fait davantage de celui des francophones que ce qui transparaît dans les résultats de l'enquête. Le nombre moins élevé en Flandre d'associations pourrait également étayer cette idée d'une population

153 Au mois d'août 1996, deux fillettes et deux adolescentes sont retrouvées mortes dans le jardin de Marc Dutroux tandis que deux autres jeunes filles sont libérées de la cache de sa maison.

154 MARIE-THÉRÈSE COENEN, SERGE GOVAERT & JEAN HEINEN (dir.), *L'état de la Belgique, 1898-2004. Quinze années à la charnière du siècle*, De Boeck, 2004, p. 318.

155 F. GÉRARD, "Nous sommes tous concernés", in *Tuma Mashua, périodique de l'Amicale des pensionnés du Chemin de fer Katanga-Dilolo-Léopoldville*, n° 231, 3.1997, p. 2.

156 BAMBI CEUPPENS, *op.cit.*

néerlandophone qui se sentirait moins menacée. Difficile en réalité de trancher. Les interviews réalisées actuellement et l'analyse plus pointue des différentes thématiques apporteront peut-être des éléments de réponse plus convaincants à cette question.

L'effondrement progressif de l'Afrique centrale a également participé à une crispation des esprits autour de la question coloniale. Comme nous l'avons évoqué précédemment, les anciens coloniaux ne comprennent pas les accusations portées à l'encontre de la colonisation qu'ils considèrent comme une période dorée aux vues de l'état actuel du Congo, du Rwanda et du Burundi. Depuis 1960, la situation des anciens territoires colonisés s'est en effet considérablement dégradée. La pauvreté, les conflits interethniques, les guerres de pouvoir et les inégalités ont progressé. Les années nonante ont été particulièrement marquantes à cet égard. Le génocide rwandais en 1994, le décès de Mobutu en 1997 et l'arrivée au pouvoir de Kabila la même année constituent les trois moments clefs de la décennie. Face à cette succession de débâcles, les anciens coloniaux réagissent d'autant plus violemment qu'ils perçoivent dans le naufrage africain la destruction du travail qu'ils ont effectué un demi-siècle plus tôt. Ils ressassent également leur rancœur à l'égard du monde politique belge qu'ils tiennent responsable de la crise de 1960 et du désastre africain. Leur regard critique vis-à-vis du travail de la diplomatie belge en Afrique s'en trouve également aiguisé. Aujourd'hui, 60 % des francophones et 71 % des néerlandophones ont en effet un avis négatif sur la politique africaine de la Belgique. Les commentaires parlent de responsables belges qui "ne connaissent pas les anciennes colonies"¹⁵⁷, de politique "trop hésitante"¹⁵⁸ ou "insuffisante"¹⁵⁹ et de "belgicains" qui "n'ont jamais rien compris à l'Afrique"¹⁶⁰.

XII. Conclusions sur le premier volet d'une enquête

La mémoire dont il est question dans cet article résulte de la participation à notre enquête d'un échantillon volontaire d'individus. Elle exclut donc d'emblée un nombre important de protagonistes, d'autant que le taux de réponses est inférieur à la moyenne généralement obtenue pour ce type de démarche. Néanmoins, nous avons vu que le nombre absolu de réactions écrites dont nous disposions suffisait largement pour entreprendre une analyse discursive.

L'analyse des deux grands axes du discours des anciens coloniaux que sont l'idéalisation de la période coloniale et la victimisation de leur sort, ainsi que leur mise en contexte,

157 Commentaires accompagnant la question "Que pensez-vous de la politique actuelle de la Belgique par rapport à ses anciennes colonies ?" (QEC, EA, n° 133, p. 55).

158 Commentaires accompagnant la question "Que pensez-vous de la politique actuelle de la Belgique par rapport à ses anciennes colonies ?" (QEC, EA, n° 151, p. 55).

159 Commentaires accompagnant la question "Que pensez-vous de la politique actuelle de la Belgique par rapport à ses anciennes colonies ?" (QEC, EA, n° 181, p. 55).

160 Commentaires accompagnant la question "Que pensez-vous de la politique actuelle de la Belgique par rapport à ses anciennes colonies ?" (QEC, EA, n° 100, p. 55).

nous font penser à la construction d'un discours à la fois 'défensif' et 'revendicateur'. En effet, si l'on se réfère à la définition de ces deux termes dans *Le Petit Robert de la langue française*, le premier détermine "la disposition à se défendre sans attaquer" devant un sentiment de menace¹⁶¹ et le second renvoie à une attitude virulente de réclamation de ce qui est dû¹⁶². Or, face à la menace identitaire que représentent les critiques proférées ces dernières années à l'encontre de la colonisation et face à la déconstruction des composantes de la Belgique de papa, il apparaît que la stratégie de réponse des anciens coloniaux ne consiste pas à rendre des coups mais bien à construire un discours de légitimation de leur présence outre-mer en magnifiant l'oeuvre coloniale. Leur tendance à la victimisation répond quant à elle à un désir de revendiquer. Comme le disait Emmanuel Terray, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales à Paris, dans son ouvrage consacré aux abus de mémoire : "Nous vivons désormais dans un monde où se présenter comme victime, étaler au grand jour son traumatisme et sa souffrance, est le meilleur moyen d'attirer le regard du public, la bienveillance des médias, la faveur des autorités"¹⁶³. Si en Belgique, le discours des anciens coloniaux semble avoir du mal à se faire entendre dans le débat autour de la colonisation, sans doute parce que, malgré les efforts de ses protagonistes, il manque d'une véritable médiatisation, ses tentatives pour présenter les anciens d'Afrique comme des victimes de la décolonisation et de l'anti-colonialisme en vogue sont néanmoins bien réelles. La loi française de février 2005 exprimant la "reconnaissance de la Nation aux femmes et aux hommes qui ont participé à l'oeuvre accomplie par la France dans les anciens départements français" d'outre-mer et invitant à un enseignement positif de la colonisation dans les livres d'histoire a pourtant donné un sursaut d'espoir à cette mémoire méprisée. En outre, l'évolution des différentes associations témoigne d'une tendance au regroupement associatif de même qu'à une homogénéisation du discours mémoriel. Par ailleurs, alors que nous avons montré que les anciens coloniaux ne peuvent pas être considérés comme un groupe social totalement homogène, notamment à cause de la variété de leur expérience africaine, peu de disparités apparaissent finalement dans le discours que nous venons d'analyser. Or, ce type d'uniformisation se veut souvent caractéristique d'un discours galvanisé, propre aux collectivités qui se sentent menacées ou estiment avoir des choses à réclamer. Nous avons vu également que ce changement de ton apparaît surtout au tournant des années nonante.

À côté de cette mémoire défensive et revendicatrice, où situer le discours des anciens coloniaux qui n'ont pas participé à notre enquête ? Étant donné que les raisons de leur refus peuvent être multiples (indifférence, âge, longueur du questionnaire), il est difficile d'affirmer avec certitude que leurs propos auraient été radicalement différents. En effet, si pour certains le sentiment de menace s'est mué en défiance, chez d'autres il a participé d'une volonté de transmettre leur propre vision de la colonisation. D'autre

161 Article "Défensif", in *Le Petit Robert de la langue française*, Paris, Dictionnaire le Robert, 2006.

162 Article "Revendicateur", in *Le Petit Robert...*

163 EMMANUEL TERRAY, *Face aux abus de mémoire*, Arles, Actes Sud, 2006, p. 41.

part, le pic atteint dans le débat autour de la colonisation au moment du lancement de notre projet n'a pas contribué à une participation massive.

Si l'on prend en compte le caractère mouvant des constructions mémorielles, il faut surtout retenir que l'analyse présentée dans cette contribution propose une photographie, à un moment donné de l'évolution des mentalités, de la mémoire d'un groupe spécifique d'individus. Il est donc fort probable que certains coloniaux ne se retrouveront pas dans les grands axes développés ci-dessus. En outre, dans les années à venir, il est fort possible que la mémoire des anciens coloniaux belges soit amenée à disparaître progressivement car il n'existe pas de filiation comparable à celle qui existe par exemple chez les pieds-noirs d'Algérie¹⁶⁴ et qui assure une transmission de génération en génération. La disparition totale du groupe des anciens coloniaux ouvrira probablement la voie à une nouvelle ère dans l'étude de leurs collectivités. Par ailleurs, notre travail trouvera certainement un éclairage nouveau le jour où une étude approfondie du discours des anciens coloniaux et de leur parcours depuis l'indépendance sera réalisée. La poursuite de l'analyse des résultats de l'enquête ainsi que l'étude du contenu des interviews viendront également enrichir cette première réflexion et permettre d'aborder des thématiques plus précises.

Au-delà de l'éclairage apporté sur la mémoire coloniale, et sans prétention aucune, ce travail a également conduit à explorer des pistes méthodologiques méconnues de la recherche historique. En effet, non seulement les enquêtes de ce type sont peu nombreuses mais en outre elles ont généralement pour but de réunir des éléments destinés à compléter une documentation écrite déjà existante. L'inverse est moins courant. En outre, l'élaboration de notre propre matériel archivistique ainsi que l'étude d'une mémoire sociale vivante nous ont entraînée aux confins de la sociologie et de l'histoire, dans des contrées parfois obscures mais avant tout passionnantes.

* FLORENCE GILLET (° 1980) est licenciée en histoire de l'Université libre de Bruxelles. Elle a consacré son mémoire de licence à la propagande coloniale belge aux États-Unis pendant la Seconde Guerre mondiale. Entre 2004 et 2007, elle a travaillé au CEGES sur un projet de recherche relatif à la mémoire sociale des anciens coloniaux belges. Depuis novembre 2007, elle est en charge du secteur Images et Sons du CEGES.

164 Voir à propos de la mémoire des pieds-noirs : CLARISSE BUONO, *Pieds noirs de pères en fils*, Paris, Balland, 2004.